



**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE INTITULÉ LA MONTÉE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT À
CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE AU CANADA**

Monsieur Jim Carr, député
Président
Comité permanent de la sécurité publique et nationale
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Monsieur Carr,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale intitulé *La montée de l'extrémisme violent à caractère idéologique au Canada*, qui a été déposé le 20 juin 2022.

Depuis 2014, des Canadiens motivés entièrement ou en partie par des opinions ou des récriminations idéologiques ont commis plusieurs attentats mortels au pays, causant plus de victimes que toute autre forme d'extrémisme violent. Ces attentats, dont la fusillade dans une mosquée à Québec en 2017, l'attentat à la fourgonnette à Toronto en 2018 et l'attaque dans un salon de massage à Toronto en 2020, mettent en évidence l'urgence de s'attaquer à cette menace.

Dans ma lettre de mandat, le premier ministre m'a demandé de collaborer avec le ministre de la Justice et procureur général du Canada pour proposer des mesures afin de contrer la montée de l'extrémisme violent à caractère idéologique et de renforcer la capacité de la police et des procureurs au Canada à traduire en justice les cybercriminels et les personnes soupçonnées de terrorisme dans toute la pleine mesure permise par la loi. Je peux vous assurer que la lutte contre cette menace est une grande priorité et que des fonctionnaires de l'ensemble de l'appareil de la sécurité nationale et du renseignement travaillent activement à respecter cet engagement. Par contre, la lutte contre l'extrémisme violent à caractère idéologique ne peut pas se faire seulement à l'aide d'outils de sécurité nationale et d'application de la loi; elle nécessite une approche collaborative de l'ensemble du gouvernement qui est transparente et favorise la confiance et la compréhension au moyen d'un engagement significatif auprès des Canadiens.

Comme le renforcent l'étude du Comité ainsi que le rapport et les recommandations qui en découlent, l'extrémisme violent à caractère idéologique est un enjeu sociétal transversal lié aux mandats de nombreuses organisations et de nombreux domaines de responsabilité, notamment : la sécurité numérique et les préjudices en ligne; la haine et la liberté de religion; la prévention; la protection, la sécurité et le renseignement; les poursuites; les préjugés inconscients; et les victimes de l'extrémisme violent.

Dans son ensemble, la réponse du gouvernement met en évidence ce que nous, à titre de gouvernement fédéral, de concert avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, la société civile et d'autres intervenants, faisons pour lutter contre la montée de l'extrémisme violent à caractère idéologique au Canada dans une perspective pansociétale. Nous nous sommes engagés à protéger les Canadiens et les Canadiennes contre cette menace, tout en respectant leurs droits, leurs libertés et leur vie privée, et en maximisant les avantages qu'offrent les technologies de communication modernes.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P, député

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une stratégie nationale pour lutter contre l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) qui soit nuancée, en plusieurs volets, axée sur les survivants et qui comprenne les éléments suivants :

Le gouvernement accepte en partie cette recommandation.

Les provinces et territoires sont d'importants partenaire dans la lutte contre l'extrémisme violent à caractère idéologique, ou EVCI, et participent dans les initiatives de prévention, les approches à la sécurité nationale, la sécurité en ligne et les efforts pour combattre la haine. Le gouvernement du Canada continue de s'entretenir avec les provinces et territoires aux niveaux ministériel, sous-ministre et sous-ministre adjoint afin de collaborer et développer des approches pour lutter contre l'EVCI.

L'EVCI est un enjeu sociétal transversal nécessitant une approche collaborative de l'ensemble du gouvernement et de la société qui est transparente et favorise la confiance et la compréhension du public par l'engagement civique. À cette fin, le gouvernement du Canada s'affaire à renforcer son approche stratégique en matière de lutte contre l'EVCI, qui est un des éléments du contexte de menace de plus en plus complexe du Canada. Il s'agit notamment de mener des consultations avec les intervenants et la population canadienne pour faire en sorte que l'approche du gouvernement en matière de lutte contre l'EVCI est bien équilibrée et reflète les points de vue d'un large éventail d'intervenants, incluant les provinces et territoires.

Le gouvernement du Canada met également l'accent sur la prévention et la réduction des préjudices en guise de complément aux réponses traditionnelles de la sécurité nationale, de l'application de la loi et du renseignement. Lancé en 2017, le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (le Centre canadien) à Sécurité publique Canada est responsable de la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence du Canada, y compris la lutte contre l'EVCI. Le Centre canadien travaille en collaboration avec tous les ordres du gouvernement, les organisations sans but lucratif, les communautés, les jeunes, les praticiens de première ligne, les universitaires, les forces de l'ordre et les organisations internationales. À titre d'exemple, le Centre canadien copréside le Groupe de travail FPT sur la lutte contre la radicalisation menant à la violence, qui cherche à déterminer les priorités stratégiques et à accroître la collaboration et la coordination.

Le gouvernement du Canada vient en aide aux survivants et aux victimes de crimes violents. Une approche globale et multidimensionnelle devra prendre en considération les survivants. Par contre, dans le domaine de la prévention de l'EVCI, il n'y a peut-être pas encore d'acte violent et de survivant. De plus, les survivants peuvent être des personnes qui n'ont pas commis d'acte violent, mais qui seraient considérées des victimes, car elles ont été elles-mêmes radicalisées en raison d'une exposition aux milieux de l'EVCI et au recrutement par ceux-ci. Une stratégie nationale globale et multidimensionnelle tiendra compte de ces diverses circonstances, y compris dans le cadre de la prévention.

Lorsque les auteurs de crimes haineux violents expriment également une idéologie sous-jacente ou une tentative d'apporter des changements sociaux, les crimes haineux peuvent franchir le seuil de l'EVCI. Pour lutter contre l'EVCI, il est donc essentiel de lutter également contre les crimes haineux. Selon le rapport de 2021 de Statistique Canada sur les crimes haineux déclarés par la police, les crimes haineux ciblent des parties intégrales et visibles de l'identité d'une personne et peuvent avoir une incidence disproportionnée sur l'ensemble de la communauté. Le Programme de financement des projets d'infrastructures de sécurité pour les collectivités à risque (PFPIIS) de Sécurité publique Canada est conçu pour aider les collectivités susceptibles d'être victimes de crimes haineux en leur fournissant des fonds afin d'améliorer la sécurité de leurs lieux de rassemblement communautaire, comme les lieux de culte, les établissements d'enseignement et les centres communautaires.

Tout comme les personnes qui commettent des crimes haineux, les extrémistes violents à caractère idéologique s'en prennent souvent aux personnes et aux groupes marginalisés, y compris les femmes, les minorités religieuses, les minorités visibles et les membres de la communauté LGBTQIA2S. À titre d'exemple, les attentats d'EVCI comme la fusillade dans une mosquée de Québec en janvier 2017, un attentat terroriste lors duquel six fidèles ont été tués et cinq autres blessés au Centre culturel islamique de Québec, ont démontré qu'il était nécessaire de continuer à protéger les lieux de culte afin que les Canadiens musulmans puissent de rassembler en toute sécurité. Les politiques et les programmes actuels visant à prévenir et à contrer les actes de haine tiennent compte de ces différentes répercussions et y répondent en conséquence. Depuis 2011, le PFPIS a versé plus de 11 M\$ à plus de 430 projets dans l'ensemble du pays. De ce nombre de bénéficiaires, 127 étaient des organisations islamiques, ce qui représente plus de 30 % de toutes les contributions. Une stratégie nationale sur l'EVCI serait également sensible aux différentes répercussions des actes d'extrémisme en veillant à ce que des mesures soient prises pour offrir un soutien aux communautés les plus susceptibles d'être victimisées.

Recommandations 2, 3 et 4

Que le gouvernement du Canada étudie la faisabilité d'une structure réglementaire permettant de tenir les plateformes responsables de l'application de leurs conditions d'utilisation, avec des paramètres mesurables, pour vérifier que les normes sont appliquées, et qui pourrait inclure la création d'un poste de commissaire à la sécurité numérique.

Que le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires nationaux et étrangers afin de détecter et de supprimer les robots automatisés utilisés pour amplifier les contenus extrémistes, et d'encourager les plateformes en ligne à fournir des mécanismes d'authentification des contributeurs et des contenus — y compris des outils de type « Web de confiance » — qui permettent aux utilisateurs de filtrer les contenus sur cette base.

Que le gouvernement du Canada travaille avec les plateformes pour encourager la transparence algorithmique et réduire l'utilisation en ligne par les entités terroristes, en identifiant la terminologie et la phraséologie pour la prise de meilleures décisions en matière de modération de contenus.

Le gouvernement accepte ces recommandations.

Bien que le gouvernement soit responsable d'assurer la sécurité des Canadiens, y compris en ligne, la lutte contre l'EVCI nécessite également une approche pansociétale où les fournisseurs de service en ligne et les plateformes de partage de contenu jouent un rôle central dans la prévention et le traitement de cette menace.

Le discours du Trône de novembre 2021 énonçait que le gouvernement continuera de lutter contre le contenu préjudiciable en ligne. Cet engagement a été réitéré dans la lettre de mandat de décembre 2021 du ministre du Patrimoine canadien dans laquelle le premier ministre demande à ce dernier de « poursuivre, avec le ministre de la Justice et procureur général du Canada, les efforts en vue d'élaborer et de déposer dès que possible un projet de loi visant à lutter contre les formes graves de contenu préjudiciable en ligne afin de protéger les Canadiens et de tenir les plateformes de médias sociaux et autres services en ligne responsables du contenu qu'ils hébergent. Ce projet de loi devrait refléter les commentaires recueillis lors des récentes consultations ».

Par conséquent, le gouvernement du Canada élabore un nouveau cadre législatif et réglementaire pour les services en ligne, y compris les plateformes de médias sociaux. Ce faisant, il a mis sur pied un groupe d'experts qui s'est réuni pendant dix semaines, d'avril à juin 2022. Le gouvernement du Canada a également organisé plusieurs tables rondes avec des intervenants d'un peu partout au pays, a mobilisé des organisations autochtones et a consulté des administrations aux vues similaires. Ces consultations ont fourni au gouvernement du Canada des points à considérer sur la manière d'aller de l'avant avec ce nouveau cadre législatif et réglementaire. Bien que la date du dépôt de ce projet de loi reste encore à être déterminée,

le ministère du Patrimoine canadien travaille en collaboration avec d'autres ministères pour mener à bien cette importante initiative.

Pour faire suite aux conseils reçus lors des consultations, le gouvernement du Canada envisage l'adoption d'une approche fondée sur le risque en ce qui a trait à la réglementation des plateformes, dans le cadre de laquelle les services en ligne seraient dans l'obligation de repérer, d'évaluer et d'atténuer les risques sur leur plateforme au moyen de leurs propres systèmes et processus. Les risques à repérer, à évaluer et à mesurer seraient définis dans la loi.

Le gouvernement du Canada tient à souligner que de nombreuses plateformes de médias sociaux ont des conditions d'utilisation ou des politiques sur le contenu qui établissent les règles d'un comportement d'utilisateur acceptable. Toutefois, il est également préoccupé par le fait que ces conditions d'utilisation ou politiques sur le contenu ne sont pas toujours correctement appliquées ou contrôlées. Dans le but de renforcer la transparence et la responsabilité des systèmes et des processus des plateformes, le gouvernement du Canada estime à première vue que le fait de rendre les plateformes responsables par des moyens législatifs et réglementaires pourrait donner des résultats plus efficaces.

Un nouveau cadre législatif et réglementaire pourrait comprendre l'utilisation de paramètres pour s'assurer que les plateformes s'acquittent de leur obligation d'évaluer et de gérer le risque de leurs services. Ces paramètres pourraient être documentés et mesurés au moyen de rapports de transparence réguliers et de vérifications pour assurer l'application efficace de la loi. Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un cadre pour les plateformes qui s'appuient sur des mécanismes d'application solides.

Pour administrer et appliquer cette nouvelle structure réglementaire, le gouvernement du Canada envisage la création de la fonction de commissaire à la sécurité numérique. Le commissaire pourrait être investi de solides pouvoirs de vérification et d'application de la loi afin de tenir les plateformes responsables du respect de la nouvelle loi, y compris le pouvoir d'exiger des données et des renseignements des plateformes et d'imposer des sanctions administratives pécuniaires en cas de non-conformité.

Le cadre législatif et réglementaire prévu du gouvernement du Canada pourrait cibler le contenu associé à l'extrémisme violent comme un risque que les plateformes doivent repérer, évaluer et atténuer. Le gouvernement du Canada est conscient que des robots et des réseaux de robots jouent un rôle dans l'amplification de ce type de contenu. Par conséquent, en tenant les plateformes responsables de la création et de la diffusion de contenu extrémiste violent à partir de leurs services, les plateformes pourraient être contraintes à évaluer et à atténuer cette utilisation malveillante des robots et des réseaux de robots dans ce contexte, s'il y a lieu, grâce à la réglementation. Toutefois, il reste à déterminer si la mesure législative viserait spécifiquement les robots ou les réseaux de robots.

Le commissaire à la sécurité numérique pourrait avoir le pouvoir de consulter et de travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour atteindre les objectifs de la loi. Le gouvernement du Canada a également consulté des partenaires internationaux du Royaume-Uni, de l'Australie et de l'Union européenne sur l'élaboration d'un nouveau projet de loi, et a discuté du rôle des robots et des réseaux de robots dans la diffusion de contenu préjudiciable et illégal.

Le groupe d'experts du gouvernement du Canada a discuté de la manière dont la mise en œuvre de contrôles utilisateur pourrait avoir des conséquences inattendues. Certains experts estimaient que de donner aux utilisateurs le contrôle de ce avec quoi ils interagissent pourrait par inadvertance aggraver le phénomène des « chambres d'écho » où les utilisateurs filtrent le contenu en fonction de leurs croyances. Cette notion devient particulièrement dangereuse dans le contexte de l'extrémisme violent, où les utilisateurs peuvent filtrer le contenu afin d'obtenir du contenu qui radicalise et renforce encore plus leurs croyances. Ces situations pourraient survenir lorsque le contenu est filtré en fonction d'un ensemble de critères qui met l'accent sur des sources vérifiables et de confiance; certains utilisateurs pourraient considérer de telles formes d'authentification comme une raison de se méfier encore plus de ces sources.

En ce qui a trait à la transparence algorithmique, le gouvernement du Canada a récemment déposé la *Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique* dans le cadre du projet de loi C-27. Ce projet de loi comprend la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*, qui prévoit de nouvelles règles pour renforcer la confiance des Canadiens dans la conception et le déploiement de systèmes d'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'économie. Les systèmes jugés comme ayant une incidence élevée sur les gens devraient satisfaire à des exigences d'évaluation et d'atténuation du risque de préjudice ou résultat biaisé.

Toute organisation qui gère un système à incidence élevée devrait publier de l'information en langage simple sur le fonctionnement du système et sur les mesures prises pour atténuer les risques qui y sont associés. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, avec le soutien d'un commissaire à l'intelligence artificielle et aux données, aurait le pouvoir d'administrer et d'appliquer la Loi, notamment d'ordonner la production d'informations, des vérifications par des tiers ou des mesures d'atténuation. Le ministre aurait également le pouvoir d'ordonner la divulgation publique d'informations supplémentaires.

Un élément clé du nouveau cadre législatif et réglementaire de la sécurité en ligne pourrait également comprendre des exigences en matière de transparence, notamment en ce qui a trait aux algorithmes. Le commissaire à la sécurité numérique pourrait être investi de pouvoirs étendus pour exiger des données et des renseignements des services en ligne.

Le gouvernement du Canada convient qu'une compréhension propre au contexte et nuancée de la terminologie et de la phraséologie est essentielle pour aborder l'utilisation des services en ligne par des entités terroristes. Conformément aux conseils fournis par le groupe consultatif d'experts nommé par le ministre du Patrimoine canadien et dans le cadre d'une approche possible concernant une réglementation des services en ligne fondée sur le devoir d'agir de manière responsable, les plateformes seraient responsables de l'atténuation du risque que leurs services soient utilisés par des entités terroristes. Dans le cadre de ce processus d'évaluation et d'atténuation du risque, les services pourraient être tenus de prendre en considération la terminologie et la phraséologie en constante évolution lorsqu'ils traitent du contenu terroriste par l'intermédiaire de la réglementation, s'il y a lieu.

En guise de complément aux efforts nationaux et dans le cadre de sa participation internationale à ces questions, le gouvernement du Canada participe activement au Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur Internet (*Global Internet Forum to Counter Terrorism - GIFCT*), un organisme de l'industrie numérique qui cherche à contrer l'exploitation des plateformes membres à des fins d'extrémisme violent et de terrorisme. L'organisation favorise une collaboration technique entre les entreprises membres, met de l'avant la recherche pertinente et transmet des connaissances aux plus petites plateformes. Une partie de ce travail comprend l'élaboration de solutions techniques pour prévenir ou atténuer les conséquences imprévues de l'utilisation d'algorithmes et l'exécution d'examen des répercussions des algorithmes de recommandation.

De plus, le gouvernement du Canada est signataire de l'Appel à l'action de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne (*Christchurch Call*), qui compte un certain nombre d'engagements volontaires de la part des gouvernements et de l'industrie numérique pour supprimer le contenu extrémiste violent en ligne. Pour aider à respecter ces engagements, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Sécurité publique Canada, fournit un financement à l'organisme Tech Against Terrorism, une initiative affiliée à l'ONU qui aide les plus petites plateformes numériques à contrer l'exploitation à des fins terroristes, pour élaborer la plateforme d'analyse des contenus terroristes (PACT). Cette ressource aide les petites plateformes technologiques à enlever de façon rapide et exacte des contenus terroristes, car elle envoie rapidement des alertes concernant la découverte vérifiée de documents terroristes sur leur site ou application.

Le gouvernement du Canada a également contribué à l'élaboration du Cadre relatif à l'établissement de rapports de transparence volontaires, et continue de promouvoir le respect de ce cadre par l'intermédiaire de l'Organisation de coopération et de développement

économique (OCDE). Ce cadre est un cadre normalisé d'établissement de rapports de transparence que tout service de partage de contenu en ligne peut utiliser pour faire rapport de contenu terroriste ou extrémiste violent. Les paramètres de transparence comprennent de l'information qualitative concernant l'utilisation d'algorithmes pour diffuser et promouvoir du contenu extrémiste violent ou terroriste.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin d'augmenter le financement destiné aux organismes communautaires de première ligne — comme le Centre canadien d'engagement communautaire de prévention de la violence — dont les programmes de lutte contre l'EVCI se concentrent sur la prévention par l'éducation, l'intervention, les modèles de santé comportementale ainsi que sur la réadaptation.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Les programmes de prévention visant à lutter contre l'EVCI par l'intermédiaire des organismes communautaires de première ligne jouent un rôle clé dans les efforts de prévention déployés à cette fin partout au Canada.

Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (Centre canadien), relevant de Sécurité publique Canada, a été établi en 2017 pour diriger les efforts du Canada en matière de lutte contre la radicalisation menant à la violence (LRV) et toutes les formes d'extrémisme violent, y compris les récriminations liées à l'EVCI. Il convient de noter que le travail du Centre canadien est complémentaire aux approches en matière de sécurité nationale, d'application de la loi et de justice pénale, mais est distinct de celles-ci, reconnaissant ainsi que la lutte contre l'EVCI est plus qu'une question d'application de la loi. Afin de diriger la Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence de 2018, le Centre canadien travaille en étroite collaboration avec le milieu universitaire, les fournisseurs de services de première ligne, d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, et d'autres ordres de gouvernement. Un outil clé de mobilisation du Centre canadien est le programme de subventions et de contributions du Fonds pour la résilience communautaire (FRC), établi avec un financement annuel de 7 M\$. Le budget de 2021 prévoit 8,2 M\$ de plus sur trois ans.

Le Centre canadien fournit des fonds aux initiatives et aux programmes de prévention et d'intervention qui ciblent les personnes et les groupes susceptibles de se radicaliser et de devenir violents, ainsi que ceux qui veulent abandonner l'extrémisme violent. Les initiatives et les programmes de prévention précoce visent la population générale et ont pour objectif de prévenir l'apparition de comportements nuisibles. Un exemple de projet de prévention précoce qui a reçu du financement du Centre canadien est le projet Extreme Dialogue de l'Institute for Strategic Dialogue (ISD). Ce projet a produit un cadre éducatif et des ressources, y compris des guides, des films, et des témoignages, afin d'aider les enseignants et les animateurs de groupes à outiller les jeunes avec des compétences pour combattre la haine et l'extrémisme violent sous toutes ses formes. Les initiatives et les programmes d'intervention ciblent les personnes et les groupes qui en sont aux premiers stades de la radicalisation menant à la violence ou qui participent directement à la violence à caractère idéologique. Un exemple d'initiative d'intervention qui a reçu du financement du Centre canadien est BC Shift, un programme dirigé par des civils qui travaille en collaboration avec les administrations municipales, les organismes communautaires et les forces de l'ordre pour mobiliser les personnes vulnérables et élaborer des stratégies d'intervention adaptées à leurs besoins. Le programme « Estimated Time of Arrival (E.T.A.) » des services à la famille de Yorktown est un autre exemple de programme d'intervention. Le programme E.T.A. déploie des soins de santé mentale rapides et mobiles et des soins intégrés pour les personnes susceptibles de se radicaliser et de devenir violentes dans la région du Grand Toronto. Ce programme cible les personnes de 12 à 35 ans qui pourraient participer à des activités extrémistes, à risque de le faire ou qui en sont aux premiers stades.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'un financement adéquat et stable et du renforcement des capacités pour les cliniciens, les praticiens de première ligne et les organismes de services aux communautés afin de répondre adéquatement à la demande

croissante de leurs services. Cette observation a été confirmée par les commentaires du Réseau des praticiens canadiens pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (RPC-PREV) et les organismes membres.

Le Centre canadien appuie également plusieurs programmes d'intervention qui ont établi des relations de travail avec des agents de libération conditionnelle et le système de justice au cas par cas pour aider les personnes qui quittent le système de justice et réintègrent la communauté. Les interventions suivent une approche multisectorielle en créant des solutions centrées sur le client après leur mise en liberté. À titre d'exemple, le projet de recherche financé par le FRC et intitulé « *Tools for Professionals who Support the Reintegration of Offenders to Detect and Address Radicalization* » (outils à l'intention des professionnels qui aident à la réinsertion sociale des délinquants pour déceler et contrer la radicalisation) reçoit des fonds du Centre canadien pour comprendre spécifiquement le rôle des services d'aumônerie dans la lutte contre la radicalisation menant à la violence dans le milieu carcéral.

La demande accrue auprès du FRC fait état des besoins de financement des organismes communautaires et de première ligne. Dans le cadre de son appel de demandes qui a pris fin en janvier 2022, le FRC a reçu 130 demandes totalisant 170 M\$ et dépassant de loin les 6,1 M\$ disponibles pour les nouveaux projets cette année (après la comptabilisation des engagements déjà faits pour les projets pluriannuels). À la lumière de ce besoin manifeste, le gouvernement du Canada examinera si un financement supplémentaire pour le FRC serait approprié, en notant que le Fonds est le plus important mécanisme au Canada pour soutenir l'investissement dans les programmes d'intervention et pour augmenter la compréhension et la capacité afin de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, en ligne et hors ligne. Un financement supplémentaire pour le FRC pourrait permettre un investissement plus ciblé sur la prévention précoce, notamment en ligne, et sur l'évaluation de la menace.

En plus de se pencher sur les niveaux de financement du FRC, le gouvernement du Canada examinera d'autres investissements possibles dans le Centre canadien et ailleurs. Par exemple, le Centre canadien pourrait accroître ses fonctions de mobilisation des connaissances et d'engagement, ce qui contribuerait à renforcer le réseautage entre les universitaires, les fournisseurs de services de première ligne et les gouvernements, et possiblement à augmenter sa capacité de soutien en analyse, recherche et science du comportement.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada organise un sommet, avec les provinces et les territoires, pour discuter de la façon dont les services sociaux et de santé mentale existants peuvent mieux outiller et former les travailleurs de première ligne, afin de proposer des modèles d'intervention et de santé comportementale qui s'attaquent aux mouvements violents et misogynes, tout en favorisant la formation sur la résilience.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

La prestation de services sociaux et de santé mentale est de compétence provinciale et territoriale. Par conséquent, le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité de consulter continuellement ses homologues provinciaux et territoriaux.

Selon les nombreux praticiens, y compris le Réseau des praticiens canadiens pour la prévention (RPC-PREV), entendus par le gouvernement du Canada, les niveaux de financement actuels des praticiens de première ligne sont insuffisants pour traiter le nombre croissant de clients susceptibles de devenir des extrémistes violents ou qui le sont déjà.

Sécurité publique Canada consulte présentement des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, notamment dans le cadre de sa coprésidence avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la lutte contre l'extrémisme violent (LEV) qui compte des représentants de toutes les provinces et de tous les territoires. Récemment, des membres du RPC-PREV ont présenté un exposé au groupe

de travail FPT, notamment pour montrer les lacunes en matière de ressources. De plus, le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence de Sécurité publique Canada a organisé au cours des dernières années une « mégasemaine » sur la LEV, réunissant d'autres ordres de gouvernement, dont les provinces, les territoires et les municipalités, avec les universitaires et les fournisseurs de services de première ligne. La planification a été entamée pour organiser une autre « mégasemaine » au début de 2023, la première depuis le début de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Canada déterminera si ces mécanismes existants (le groupe de travail FPT ou la mégasemaine) permettraient de mener les discussions recommandées.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada reconnaisse et contre les menaces que fait peser sur les infrastructures essentielles du pays l'extrémisme violent, y compris celui motivé par des récriminations.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est non seulement déterminé à protéger les Canadiens contre les menaces des extrémistes violents, mais s'est aussi engagé à protéger les infrastructures essentielles pour veiller à ce que les Canadiens continuent à recevoir les services essentiels.

La Stratégie nationale et le Plan d'action pour les infrastructures essentielles du Canada établissent une approche de gestion tous risques pour renforcer la résilience des infrastructures essentielles du pays. Cette approche tient compte des menaces naturelles, accidentelles et intentionnelles, comme l'extrémisme violent, y compris l'extrémisme violent motivé par des récriminations, qui pourraient perturber les actifs et les systèmes essentiels du Canada. Sécurité publique Canada offre de nombreuses mesures de soutien au milieu des infrastructures essentielles, y compris des conseils et des exercices sur les menaces internes et la cybersécurité ainsi que des évaluations des lieux physiques. En adoptant une approche tous risques, Sécurité publique Canada et le milieu des infrastructures essentielles travaillent de concert pour examiner une panoplie de voies que pourraient exploiter les acteurs de menaces, y compris ceux motivés par l'EVCI.

Sécurité publique Canada mène présentement un processus pour renouveler la Stratégie nationale pour les infrastructures essentielles. Une approche tous risques demeurera une partie intégrante d'une Stratégie nationale renouvelée pour assurer la résilience des infrastructures essentielles du Canada pendant de nombreuses années.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) continue de travailler avec Sécurité publique Canada et ses partenaires de la sécurité et du renseignement à une approche stratégique de lutte contre l'EVCI qui tiendrait compte des niveaux de ressources pour faire en sorte que les organismes d'application de la loi puissent continuer à enquêter efficacement sur les menaces criminelles d'EVCI envers le Canada et les Canadiens, y compris les actes de violence contre des personnes ou des biens et les menaces ciblant les infrastructures essentielles.

En ce qui a trait aux cybermenaces venant de l'extérieur du Canada, le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) a des outils en place pour surveiller et déceler les cyberincidents potentiels et enquêter sur ceux-ci, et prendre des mesures actives pour les contrer. Le Centre canadien pour la cybersécurité (CCC) du CST encourage le milieu canadien de la cybersécurité – en particulier les défenseurs des réseaux d'infrastructures essentielles – à accroître leurs connaissances des cybermenaces et à renforcer leur protection contre celles-ci. Le CCC communique également des renseignements essentiels, y compris des indicateurs de compromission, pour aider les défenseurs des réseaux d'infrastructures essentielles à se protéger eux-mêmes.

Concernant le renseignement étranger, le CST a fait état cette année d'un éventail de menaces provenant de l'étranger, y compris le terrorisme et l'EVCI. Les rapports ont mentionné des acteurs de menaces étrangers issus de l'ensemble du spectre idéologique, ce qui laisse entendre que les infrastructures pourraient faire l'objet de violence ou d'action.

Le CST utilise également ses pouvoirs en matière de cyberopérations pour perturber et dissuader les efforts des extrémistes se trouvant à l'étranger qui ont effectué opérations en ligne contre les intérêts du Canada.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada élabore des mesures législatives en adoptant une approche fondée sur les droits de la personne pour financer adéquatement et moderniser les pouvoirs des milieux canadiens du renseignement de sécurité, en tenant particulièrement compte de l'évolution de la technologie et du rôle des plateformes de médias sociaux dans le développement de l'extrémisme violent au Canada.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Au Canada, la Constitution ainsi que les lois fédérales, provinciales et territoriales protègent les droits de la personne et les libertés fondamentales des Canadiens. Il est crucial que ces droits et libertés soient à la base de l'examen de la loi par le gouvernement du Canada visant le financement et la modernisation des pouvoirs du milieu du renseignement de sécurité.

Le gouvernement étudie l'ensemble d'outils dont disposent les organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale pour enquêter sur l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne, ainsi que la possibilité d'apporter des réformes législatives pour moderniser ces outils. Les menaces en ligne constituent un défi moderne et font ressortir la nécessité de moderniser les outils et les pouvoirs pour assurer la protection du Canada et des Canadiens dans l'ère numérique. Parmi les autres changements envisagés, les organismes de sécurité et d'application de la loi pourraient demander des mises à jour aux lois et aux pouvoirs qui permettraient la tenue d'enquêtes axées sur les données correspondant aux menaces en ligne modernes et croissantes.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) procède également à l'analyse de ses outils législatifs pour déterminer dans quelle mesure une modernisation est nécessaire pour répondre aux besoins des enquêteurs et des analystes qui travaillent dans un contexte de menaces à caractère idéologique en constante évolution.

Tout changement proposé serait conçu pour atteindre les objectifs de manière équilibrée et proportionnée; il comprendrait des mesures de protection solides et respecterait pleinement les droits à la vie privée et les attentes des Canadiens.

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour faire en sorte que les menaces issues d'extrémistes violents et de terroristes en ligne puissent faire l'objet d'enquêtes lorsque des plateformes de communication à l'étranger sont utilisées, notamment par la négociation d'une entente avec les États-Unis de manière conforme à la loi américaine *Clarifying Lawful Overseas Use of Data (CLOUD) Act*, et par la participation aux négociations récemment terminées pour le Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (aussi connu sous le nom de Convention de Budapest).

La nature changeante de l'extrémisme violent en ligne a fait en sorte qu'il est essentiel que les enquêteurs puissent identifier rapidement les acteurs en ligne qui participent à des activités criminelles ou qui menacent la sécurité nationale. Les enquêteurs doivent avoir accès aux renseignements sur les abonnés (p. ex., leur nom et leur adresse) qui peuvent aider à identifier les utilisateurs de comptes en ligne.

À l'heure actuelle, le Canada ne possède pas un cadre juridique permettant spécifiquement de régir l'accès aux renseignements sur les abonnés pendant les premiers stades des enquêtes. Il en résulte des processus difficiles à utiliser, lourds et qui ralentissent les enquêtes sur des menaces en ligne alors que de telles menaces peuvent surgir soudainement.

Pour combler cette lacune, le gouvernement du Canada envisagera le dépôt d'un projet de loi définissant un régime adapté permettant l'accès aux renseignements sur les abonnés, tout en

maintenant en place des mesures de protection solides. Le projet de loi serait conçu de manière à refléter la réalité que les Canadiens valorisent leur vie privée et s'attendent que toute intrusion dans celle-ci soit minimale et nécessaire. Il ferait également en sorte que le seuil permettant l'accès aux renseignements sur les abonnés est proportionnel aux intérêts de vie privée en jeu.

La GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) continuent de renforcer leur capacité en matière de renseignement concernant les menaces à caractère idéologique, y compris en ligne. Les deux organismes s'affairent à déterminer les ressources supplémentaires et la capacité technique requises pour déceler efficacement les menaces en ligne, identifier les acteurs criminels, et perturber les menaces pour la sécurité nationale et la sécurité publique.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada examine les modèles adoptés par d'autres pays, comme le Royaume-Uni et l'Australie, afin de trouver une solution « proprement » canadienne pour mieux combattre l'EVCI et la propagation de la haine en ligne.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

L'EVCI représente un problème grave et émergent auquel est confronté le Canada et bon nombre de ses partenaires internationaux. Le gouvernement du Canada peut tirer avantage des leçons retenues et des pratiques exemplaires à l'étranger à mesure qu'il élabore et renforce son approche nationale de lutte contre l'EVCI.

Le gouvernement est en train de concevoir un cadre législatif et réglementaire proprement canadien visant les services en ligne, y compris les plateformes de médias sociaux, pour lutter contre l'EVCI et la diffusion de propagande haineuse en ligne. Pour se faire, il a consulté des administrations aux vues similaires qui ont mis en place un tel cadre.

Le gouvernement du Canada convient que le Canada a encore beaucoup à apprendre de l'expérience d'autres administrations pour l'élaboration de sa solution « faite au Canada » pour lutter contre l'EVCI et la haine en ligne. Voilà pourquoi, le gouvernement a eu plusieurs rencontres avec des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie et de l'Union européenne à divers échelons de leadership pour orienter son approche. Il continuera à procéder ainsi tout au long des processus d'élaboration et de mise en œuvre de la loi.

De plus, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Centre canadien, participe activement à des initiatives internationales multipartites, comme l'Appel à l'action de Christchurch et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur Internet (*Global Internet Forum to Counter Terrorism - GIFCT*), pour établir des pratiques exemplaires en matière de prévention et de lutte contre le contenu terrorisme et extrémiste violent en ligne. Ces initiatives s'inspirent des expériences et des solutions de gouvernements étrangers et de l'industrie numériques pour réduire la propagation de la haine, de la violence et du terrorisme en ligne. Le GIFCT est conseillé par un comité consultatif indépendant (CCI) composé de représentants de la société civile, de gouvernements et d'organisations intergouvernementales. Le gouvernement du Canada, représenté par Sécurité publique Canada, est l'un des sept gouvernements siégeant au CCI du GIFCT.

Le gouvernement du Canada consulte fréquemment d'autres gouvernements au sujet de leurs approches en matière de lutte contre l'EVCI et l'extrémisme violent de façon plus générale, et prend note de leurs stratégies. À titre d'exemple, en février 2022, le ministère des Affaires intérieures de l'Australie a annoncé une stratégie de 61 M\$ pour lutter contre l'extrémisme violent (LEV), laquelle comprend du financement pour des programmes d'intervention, un programme de subventions pour la LEV communautaire, un programme national de réhabilitation et de réinsertion sociale des extrémistes violents en détention; et un Centre

d'excellence international pour la recherche, l'évaluation du risque et la formation liées à la LEV. Ce modèle contribue à orienter l'approche du gouvernement du Canada en matière de lutte contre l'EVCI, de la prévention à l'intervention, ainsi qu'à guider les nouveaux investissements possibles pour le Canada.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada investisse dans sa capacité à poursuivre ceux qui financent l'EVCI, tout en veillant à ce que les lois destinées à combattre le financement du terrorisme soient bien adaptées pour faire face à cette menace.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes menacent la sécurité des Canadiens, l'intégrité et la stabilité de notre secteur financier ainsi que l'ensemble de l'économie canadienne. Il est essentiel de faire en sorte que le Canada ait la capacité de déceler ces menaces à l'aide d'un régime complet de lutte contre le recyclage de produits de la criminalité (LRPC) et le financement des activités terroristes (FAT), ainsi qu'une capacité équivalente de trouver et de poursuivre en justice ces crimes afin de protéger les Canadiens et la primauté du droit dans un monde financier de plus en plus complexe.

Le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que ses lois portant sur le financement des activités terroristes continuent de répondre aux besoins et qu'elles donnent aux organismes d'enquêtes, du renseignement et de poursuites du Canada les outils dont ils ont besoin pour capter les menaces auxquelles le Canada fait face, y compris l'EVCI. Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé qu'il effectuerait un examen exhaustif de son régime de LRPC/FAT, et qu'il présenterait des propositions pour combler les lacunes relevées au cours des mois à venir. De plus, tel que requis à tous les cinq ans, le parlement débutera une revue de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* en 2023, afin d'évaluer la rigueur de la loi. Le gouvernement du Canada continuera également à s'assurer qu'il a une compréhension à jour des risques en constante évolution ayant un lien avec le Canada, y compris ceux liés à l'exploitation des plateformes de paiement par les acteurs de l'EVCI.

Les trois infractions liées au financement du terrorisme prévues dans le *Code criminel* cherchent à prévenir le financement du terrorisme. Au sens large, ces infractions interdisent ce qui suit :

a) fournir, directement ou non, des biens dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés, en vue d'un acte – action ou omission – destiné à causer la mort ou des dommages corporels graves à une personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, si cet acte est destiné à intimider la population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque (article 83.02);

b) fournir ou rendre disponibles, directement ou non, des biens dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés pour une activité terroriste, ou en sachant qu'ils seront utilisés par un groupe terroriste ou qu'ils bénéficieront à celui-ci (article 83.03);

c) utiliser, directement ou non, des biens pour une activité terroriste ou avoir en sa possession des biens dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés, directement ou non, pour une activité terroriste (article 83.04).

Ces infractions couvrent un large éventail de comportements, y compris le financement de l'EVCI, lorsque l'EVCI correspond à la définition d'« activité terroriste » du *Code criminel*.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) continue de travailler avec Sécurité publique et les partenaires de l'appareil de la sécurité et du renseignement à une approche stratégique de lutte contre l'EVCI qui comblera les lacunes en matière de ressources et de législation possible qui nuisent à la capacité des forces de l'ordre à mener des enquêtes efficaces sur la manière

dont les acteurs de menaces d'EVCI utilisent les fonds. Pour cela, il faut déterminer si les entités inscrites utilisent ou non d'autres sources pour dissimuler les efforts de collecte de fonds qui contreviennent aux lois actuelles du Canada. En ce moment, rien n'indique que les lois actuelles portant sur le financement des activités terroristes sont insuffisantes pour empêcher la GRC de mener des enquêtes efficaces et de déposer des accusations lorsque des activités de financement du terrorisme sont découvertes. La GRC, avec ses partenaires de l'appareil de la sécurité et du renseignement, évalue si les ressources sont suffisantes pour effectuer un travail de renseignement complet permettant de découvrir des schémas de financement souvent complexes.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada mène des recherches sur le rôle du financement participatif et des cryptomonnaies dans le financement de l'EVCI, tout en s'assurant que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) dispose des ressources et des pouvoirs dont il a besoin pour surveiller les opérations douteuses réalisées par l'intermédiaire des plateformes de financement participatif et d'échange de cryptomonnaies.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est déterminé à rester à l'affût des risques relatifs au financement des activités terroristes, qui évoluent sans cesse au Canada, notamment des risques liés à l'exploitation des plateformes de financement participatif et d'échange de cryptomonnaies par les auteurs de menaces d'EVCI.

CANAFE, en tant qu'Unité du renseignement financier et organisme de réglementation en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du Canada, se charge d'analyser, d'évaluer et de communiquer les renseignements désignés lorsque certains critères sont satisfaits et de veiller à ce que des milliers d'entreprises (institutions financières, casinos, entreprises de services monétaires, immobilier, etc.) respectent les exigences prévues dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT).

Le 5 avril 2022, le gouvernement du Canada a inclus les plateformes de financement participatif et les fournisseurs de services de paiement qui étaient auparavant exclus parmi les entités déclarantes visées par le LRPCFAT. Ces nouvelles entités déclarantes doivent donc s'inscrire auprès de CANAFE, se soumettre aux obligations de déclaration (notamment des opérations douteuses et des opérations de valeur importante), tenir des documents, faire preuve de vigilance à l'égard de la clientèle et concevoir un programme de conformité. Ces obligations valent pour les opérations visées par règlement concernant tant la monnaie fiduciaire que la monnaie virtuelle, et s'adressent aux entités nationales et aux entités étrangères qui offrent des services aux Canadiens. Elles contribuent à atténuer les risques que ces plateformes reçoivent des fonds illicites, à augmenter la qualité et le volume du renseignement reçu par CANAFE et à mettre davantage de renseignements à la disposition des organismes d'application de la loi pour les aider dans leurs enquêtes.

CANAFE a aussi pour mandat de sensibiliser les gens et de les renseigner sur des questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes. La Loi confère à CANAFE le pouvoir de faire des recherches en ce qui a trait aux tendances et aux faits nouveaux dans le domaine du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et aux moyens améliorés de détecter, de prévenir et de contrer ces activités. CANAFE continuera d'effectuer des recherches dans ces domaines et de prendre des mesures pour informer le public, les entités déclarantes et les responsables des enquêtes et des poursuites dans les cas d'infraction liées au recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes au sujet des nouvelles tendances des activités financières, comme il l'a fait au moyen de son Bulletin spécial sur l'extrémisme violent à caractère idéologique de 2021.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a proposé de fournir un montant supplémentaire de

89,9 M\$ sur cinq ans et de 8,8 M\$ par année par la suite à CANAFE. Ces fonds supplémentaires permettront à CANAFE de mettre en œuvre de nouvelles exigences en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement du terrorisme pour les plateformes de financement participatif et certains fournisseurs de services monétaires, incluant augmenter les ressources existantes afin d'assurer la conformité, développer des renseignements financiers et se procurer les outils afin de rechercher, analyser et évaluer les tendances de ce secteur en évolution. De plus du financement a été alloué afin de compléter les initiatives liées au financement participatif et les fournisseurs de services monétaires afin que CANAFE puisse moderniser son infrastructure numérique et ses fonctions de conformité ainsi que d'augmenter son expertise liée à la monnaie virtuelle.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que les lois destinées à combattre le financement du terrorisme soient bien adaptées pour faire face à la menace grandissante que représente l'EVCI.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les lois sur le financement des activités terroristes continuent d'être bien adaptées et qu'elles fournissent aux organismes responsables des enquêtes, du renseignement et des poursuites les outils dont ils ont besoin pour traiter les menaces qui pèsent sur le Canada, dont l'EVCI.

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il réaliserait un examen exhaustif de son régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et qu'il présenterait des propositions visant à combler les lacunes relevées d'ici les prochains mois. De plus, il continuera de veiller à se tenir au courant de l'évolution des risques qui touchent le Canada, dont ceux liés à l'exploitation des plateformes de paiement par les auteurs de menaces d'EVCI.

Les trois infractions liées au financement des activités terroristes prévues dans le *Code criminel* qui visent à prévenir le financement du terrorisme se trouvent aux articles 83.02 à 83.04. Elles donnent suite aux obligations du Canada en vertu de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elles englobent un vaste éventail d'actes, notamment le financement de l'EVCI qui est visé par la définition d'« activité terroriste » dans le *Code criminel*. Le gouvernement continuera de surveiller l'efficacité de son régime de lutte contre le terrorisme de façon à s'assurer qu'il peut traiter les menaces posées par ceux qui prépareraient ou perpétraient une activité terroriste.

Recommandation 13

Que CANAFE continue de travailler avec les provinces, les territoires et les services de police compétents afin qu'ils transmettent les informations relevant de leur mandat, et qu'il continue d'améliorer la communication et la collaboration.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

L'échange de renseignements, la communication et la collaboration sont au cœur de la réponse du gouvernement du Canada à l'EVCI.

CANAFE échange des renseignements tactiques et stratégiques visés par son mandat avec les provinces et les territoires et les services de police compétents et continuera d'améliorer sa communication et sa collaboration. Plus précisément, CANAFE échange des renseignements avec les organismes d'application de la loi municipaux et provinciaux, ainsi qu'avec les organismes fédéraux, comme la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité, Sécurité publique Canada, le Centre de la sécurité des télécommunications, le Bureau du Conseil privé, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère des Finances et le ministère de la Défense nationale.

CANAFE échange aussi des renseignements avec les organismes des secteurs public et privé au besoin, ainsi qu'avec des intervenants internationaux, comme d'autres unités du renseignement financier, les organismes de renseignement faisant partie du Groupe des cinq et des organisations internationales, comme le Groupe d'action financière et le Groupe Egmont.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada octroie des ressources supplémentaires à Statistique Canada afin de lui permettre de guider les organismes d'application de la loi et de travailler avec eux pour s'assurer que les données concernant les crimes haineux — sur lesquelles Statistique Canada devrait faire rapport chaque année — soient recueillies de manière systématique et exhaustive.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît le besoin et l'importance d'avoir des données fiables et détaillées sur les crimes haineux pour assurer la sécurité et l'inclusion des personnes qui vivent au Canada et pour orienter les décisions en matière de politiques et de programmes.

Le Canada est un chef de file mondial en ce qui a trait aux données déclarées par la police sur les crimes haineux, mais il est toujours possible de faire plus pour garantir que tous les services de police reconnaissent les crimes haineux au sein de leur territoire et les déclarent systématiquement. Il y a près de 20 ans, Statistique Canada, en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), a établi un programme normalisé de collecte de données sur les crimes haineux auprès de la police appelé Déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Tous les ans, Statistique Canada publie les statistiques pour informer la population des tendances quant à la nature et à la portée des crimes haineux déclarés par la police.

D'après le rapport sur les crimes haineux publié par Statistique Canada en 2021, la police a déclaré 2 669 crimes qui avaient été motivés par la haine. Les crimes motivés par la haine d'une race ou d'une ethnie représentaient 62 pour cent de l'ensemble des crimes haineux, suivis des crimes visant la religion (20 pour cent). La collecte de renseignements sur la motivation aide le gouvernement du Canada à évaluer avec justesse la menace qui pèse sur les collectivités partout au Canada et à adapter ses mesures de lutte contre ce type de crimes. Le gouvernement du Canada remarque qu'il est indiqué dans les propos rapportés par un témoin à la page 14 du rapport du SECU que 61 pour cent de toutes les victimes de haine en 2020 étaient des membres des minorités religieuses, mais aucune donnée déclarée par la police présentée par Statistique Canada ne laisse entendre que c'est le cas.

Statistique Canada travaille continuellement avec la police, les organisations communautaires et les experts à suivre l'évolution de la nature des crimes motivés par la haine et à soutenir la déclaration normalisée par la police. Le programme DUC a été actualisé pour la dernière fois en 2021. Une liste élargie des motivations des crimes haineux y a été ajoutée ainsi que l'option d'inclure plus d'une motivation. Cette version actualisée permet d'obtenir davantage de données sur la prévalence de l'intersectionnalité dans les crimes haineux, c'est-à-dire la prévalence de caractéristiques qui se chevauchent et qui peuvent être la cible de haine, comme une combinaison de la race et de la religion. Ces modifications au programme DUC ont été apportées au terme de deux années de consultation avec la police, les groupes communautaires et les universitaires. La police doit maintenant être davantage mise au courant de ces nouvelles normes et options de déclaration. Il faudrait donc que Statistique Canada donne de la formation continue au personnel policier de l'ensemble du Canada.

Statistique Canada continuera d'envisager d'apporter des améliorations au programme normalisé de collecte de données sur les crimes haineux par la police, ainsi que de fournir fréquemment une formation modernisée et d'intégrer des analyses approfondies dans ses publications annuelles de données. En outre, Statistique Canada cherchera encore à développer les connaissances du Canada sur la nature des crimes haineux et sur les répercussions des interventions du système de justice.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada finance des travaux de recherche sur la manière dont les organisations extrémistes tentent de faire du recrutement au sein des forces militaires et policières.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des politiques et des décisions fondées sur les données probantes et le besoin de mener des travaux de recherche pour mieux comprendre la façon dont les groupes extrémistes fonctionnent.

Il existe déjà plusieurs programmes de recherche qui sont utilisés pour déterminer la façon dont les organisations extrémistes violentes tentent de recruter des personnes au sein des forces militaires et policières, notamment le programme Mobilisation des idées nouvelles en matière de défense et de sécurité (MINDS) et le programme Science et technologie pour la sécurité et la défense (STSD), qui relèvent tous deux du ministère de la Défense nationale (MDN).

Le programme MINDS vise à faciliter la collaboration entre le MDN, les Forces armées canadiennes (FAC), les universitaires et d'autres spécialistes des questions de défense et de sécurité et la mise en commun de leurs connaissances. Ce programme finance actuellement des recherches externes et facilite la participation des spécialistes sur des questions liées aux politiques visant l'extrémisme et à la conduite haineuse, dont la prévention de la radicalisation et de la conduite haineuse au sein des FAC. Depuis novembre 2020, « prévenir et contrer la conduite haineuse et la radicalisation » fait partie des priorités à traiter pour lesquelles les participants à MINDS sont invités à présenter des propositions. Fait notable, dans le cadre de MINDS, le MDN octroie 250 000 \$ par année de 2020 à 2023 au Réseau pour la recherche sur l'extrémisme de droite dans les FAC de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, avec lequel il collabore. En outre, MINDS a octroyé diverses subventions (50 000 \$) pour des projets et événements ponctuels portant sur des sujets liés à la conduite haineuse et à la radicalisation, dont les bénéficiaires se situent au Canada, aux États-Unis, dans l'Union européenne et ailleurs. Les fonds de MINDS ont aussi servi à organiser des séances d'information données par des spécialistes externes à l'intention du personnel du MDN, des FAC et du gouvernement du Canada sur la conduite haineuse, le racisme systémique, la diversité et l'inclusion et d'autres sujets connexes. Les recherches et le financement sont essentiels pour déterminer comment les organisations extrémistes tentent de recruter des membres des FAC, ce qui permet ensuite au MDN et aux FAC de mieux comprendre les vulnérabilités de leur organisation et la façon de la protéger.

Par ailleurs, dans le cadre du programme STSD, le MDN et les FAC effectuent des recherches pour déterminer l'influence extrémiste dans les FAC et l'éliminer. Grâce à son programme de recherche interne et à sa collaboration avec les universitaires et les alliés internationaux (dont l'OTAN), le programme STSD cherche à doter le MDN de connaissances fondées sur des données probantes sur les crimes haineux, la radicalisation et l'extrémisme violent dans le but de lui permettre de mieux identifier les membres actuels et éventuels susceptibles de s'orienter vers la conduite haineuse et d'élaborer des stratégies d'intervention. Il réalise, entre autres, des recherches sur la prédiction et les facteurs de risque de conduite haineuse, les théories du parcours menant à la conduite haineuse, la radicalisation chez les membres des forces militaires, les stratégies utilisées par d'autres militaires pour déceler la conduite haineuse, les motivations qui conduisent les groupes extrémistes à recruter des membres des forces militaires, la radicalisation en ligne, la propension personnelle et le rôle du genre dans la conduite haineuse. Le programme STSD effectue aussi des recherches pour évaluer les facteurs liés à la propension d'une personne à être influencée et dupée en ligne et pour explorer la façon dont les organisations extrémistes violentes utilisent des stratégies précises pour radicaliser des personnes prédisposées, dans le but d'augmenter la résilience à la duperie et au recrutement et à la radicalisation possibles.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada renforce les mécanismes internes au sein des Forces armées canadiennes et des services fédéraux d'application de la loi, afin que les membres de leur personnel qui appuieraient des mouvements extrémistes violents soient tenus de répondre de leurs actes.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Il est essentiel que le personnel du ministère de la Défense nationale (MDN), des Forces armées canadiennes (FAC) et des organismes fédéraux responsables de l'application de la loi observe les normes de conduite les plus élevées et s'assure que leurs actes respectent les valeurs fondamentales du Canada. Le MDN, les FAC et les organismes fédéraux responsables de l'application de la loi, dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), sont dotés de solides mécanismes internes pour responsabiliser les membres du personnel qui soutiennent des mouvements extrémistes violents.

Le MDN et les FAC ne tolèrent pas la conduite haineuse au sein des forces militaires canadiennes et sont déterminés à déceler l'extrémiste, à le prévenir et à l'éliminer au sein de leurs rangs. Le ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la défense continueront de véhiculer publiquement ce message au Parlement ainsi que dans les communications internes destinées au personnel. Ainsi, des mesures sont déjà prises pour éliminer la conduite haineuse et pour renforcer les mécanismes internes au moment du recrutement, pendant le maintien en poste et dans le cheminement de carrière afin que les membres du personnel qui appuient des mouvements extrémistes violents soient tenus de répondre de leurs actes.

L'Instruction au personnel militaire des Forces canadiennes de juillet 2020 sur la conduite haineuse, qui a été envoyée aux officiers et aux non-officiers de la force régulière et de la force de réserve, précise ce qui constitue une conduite haineuse; fournit des orientations pour l'établissement d'attentes claires pour ce qui est de l'intervention; fournit des lignes directrices quant à la formation et à l'enseignement requis pour prévenir la conduite haineuse, la déceler ou intervenir; et interdit la conduite haineuse au sein des FAC. Le MDN et les FAC reconnaissent que les documents comme celui-ci doivent être constamment modifiés de façon à ce qu'ils traitent bien tous les aspects de la conduite haineuse. C'est la raison pour laquelle l'Instruction est déjà en train d'être actualisée. De plus, le Système de suivi des incidents liés à une conduite haineuse a été mis en œuvre en juillet 2020. Il sert à consigner les interventions à la suite d'incidents présumés dont la nature semble « haineuse » et qui font ensuite l'objet d'une enquête. Ces données guideront mieux la direction des FAC sur la façon de prévenir et d'éliminer les comportements haineux dans ses rangs. Lorsqu'il est déterminé qu'un incident correspond probablement à la définition de conduite haineuse, toute une gamme de mesures administratives et disciplinaires peuvent être prises contre le membre. Selon la nature de l'incident, des experts en la matière (conseillers juridiques, police militaire, administration des carrières, etc.) sont consultés pour déterminer si une mesure administrative ou une mesure disciplinaire doit être prise ou si une enquête criminelle doit être lancée.

Lorsqu'un employé du MDN ou un membre des FAC est soupçonné de soutenir l'extrémisme violent à caractère idéologique, ses gestionnaires ou ses superviseurs doivent le signaler conformément aux procédures établies dans les Ordonnances et directives de sécurité de la Défense nationale. Selon la gravité de la situation, le signalement peut entraîner un examen approfondi et une surveillance et un signalement de la conduite du membre par les superviseurs ou les organismes d'application de la loi. Il peut aussi entraîner un examen de sécurité par un groupe d'experts multidisciplinaires et mener à la révocation ou au refus de la cote de sécurité ou de la cote de fiabilité du membre, et mener à d'autres mesures provenant de la chaîne de commandement au sujet de l'employabilité future dans certains métiers ou au sein des FAC.

En réaction à l'évolution du contexte de la sécurité et à l'ajout de groupes violents de droite connus à la liste des entités terroristes de Sécurité publique Canada et compte tenu de la hausse des crimes haineux, le Service national des enquêtes des Forces canadiennes a mis sur pied la section de lutte contre la conduite haineuse, l'extrémisme, les drogues et les gangs (LCHEDG) en février 2021. La section LCHEDG enquête sur les infractions de nature grave et

délicate ayant trait à la conduite haineuse, à l'extrémisme, au trafic de drogues et aux gangs, ce qui comprend les membres de bandes de motards criminalisées qui ont des liens avec le MDN et les FAC. Cette section est composée de 12 enquêteurs de partout au Canada qui reçoivent une formation spécialisée sur les techniques de lutte contre la conduite haineuse, les crimes motivés par la haine ou les préjugés, l'extrémisme violent, le trafic de drogues et les gangs, ce qui comprend les bandes de motards criminalisées.

Enfin, le MDN et les FAC cherchent aussi à renforcer leurs mécanismes internes de façon à mieux filtrer les recrues éventuelles pour prévenir l'extrémisme au sein de leurs rangs. Des vérifications du casier judiciaire sont effectuées pour déterminer si les recrues éventuelles ont déjà été accusées ou reconnues coupables d'un crime, et cette information est évaluée pour déterminer s'il y a lieu de les embaucher. Des vérifications des références sont aussi faites pour aider à déterminer si le caractère, les valeurs et l'éthique de ces recrues éventuelles cadrent avec ceux des FAC. On vérifie aussi les signes visibles, comme les vêtements et les tatouages, pour voir si ces recrues éventuelles sont liées à des organisations extrémistes. Dans la formation de base des nouvelles recrues, il y a une leçon et une trousse d'autoformation sur les comportements qui correspondent à une conduite haineuse, sur les comportements favorables et sur les responsabilités des membres, notamment sur la façon de résoudre les conflits et d'accéder à des ressources de soutien. Le MDN et les FAC reconnaissent qu'ils doivent se doter d'un effectif encore plus divers et inclusif pour relever les défis d'un avenir de plus en plus dangereux et instable, soit d'un effectif à l'abri de la discrimination, de la conduite haineuse et du racisme systémique.

La confiance du public est essentielle à la GRC pour qu'elle remplisse efficacement son mandat. Les membres de la GRC sont assujettis aux mêmes lois que l'ensemble des résidents canadiens. De plus, leur conduite est régie par le Code de déontologie de la Gendarmerie royale du Canada.

Par son Code de déontologie à l'intention des membres, la GRC a pour objectif de maintenir la confiance du public et de promouvoir la bonne conduite, ce qui rend les agents assermentés responsables de leurs actes. Ce code indique clairement aux membres qu'ils ont la responsabilité de se conduire d'une manière qui répond non seulement aux attentes légitimement élevées du public, mais aussi qui les surpasse.

Le Code de déontologie de la GRC doit être respecté par tous les membres réguliers et civils, qu'ils soient en fonction ou non, au Canada et à l'étranger. Toute violation est prise au sérieux. La GRC s'engage à traiter les problèmes de conduite de façon adaptée, rapide, efficace et équitable.

La GRC est aussi déterminée à hausser la confiance des employés, des collectivités, des partenaires et d'autres intervenants. Pour y parvenir, elle a demandé un examen externe de son Guide des mesures disciplinaires afin de s'assurer que ces mesures et leur application sont convenables et peuvent maintenir la confiance du public et des employés dans la GRC.

La première phase de l'examen est terminée. Elle a donné lieu à des conclusions et à des recommandations visant la modernisation des directives sur les mesures disciplinaires dans cinq domaines clés :

- Modifications du Guide des mesures disciplinaires, y compris des mises à jour régulières suivant l'évolution de la jurisprudence et des jugements des cours supérieures;
- Considérations clés pour les décideurs qui doivent trancher en ce qui concerne les mesures disciplinaires à imposer;
- Types de décideurs qui doivent se prononcer sur les allégations de toutes formes d'inconduite sexuelle;
- Soutien et formation accrus pour les décideurs;
- Recommandation supplémentaire, hors de la portée de l'examen en question, encourageant la GRC à se pencher sur d'autres processus du cadre disciplinaire actuel et à les moderniser au besoin.

L'examen sera terminé d'ici la fin de décembre 2022. Avoir un Guide des mesures disciplinaires équitable, efficace, transparent et moderne qui tient les membres responsables de leurs actes renforce l'engagement de la GRC d'accroître la confiance et la responsabilisation des employés et de tous les Canadiens.

D'après la politique de dotation de la GRC, qui s'applique aux membres réguliers, les gestionnaires des ressources humaines (RH) doivent examiner les antécédents disciplinaires récents de tous les membres réguliers dont la promotion ou la mutation est envisagée. Ils obtiennent les renseignements pertinents auprès du Secteur de la responsabilité professionnelle de la GRC et, après les avoir évalués, déterminent si la promotion ou la mutation du membre sera approuvée ou pas. Si un membre régulier est soupçonné de conduite haineuse ou fait l'objet d'une enquête sur le sujet, y compris s'il est déterminé qu'il soutient l'extrémisme violent, l'information fera surface avant que la mesure de dotation soit prise.

Toutes les mesures de dotation d'officiers, mutations latérales et promotions, dans le cadre du processus de planification de la relève comprennent des vérifications des dossiers administratifs et disciplinaires. Si un officier a été soupçonné de conduite haineuse ou a fait l'objet d'une enquête sur le sujet, y compris s'il est déterminé qu'il soutient l'extrémisme violent, l'information fera surface avant que la mesure de dotation soit prise.

Le recrutement des membres réguliers est essentiel pour que la GRC soit en mesure de respecter ses engagements en matière de prestation des services prévus dans les ententes sur les services de police provinciaux, territoriaux ou municipaux et de maintenir la capacité de la Police fédérale. Ce recrutement contribue à l'atteinte du résultat stratégique visé par la GRC consistant à assurer la sécurité du Canada, par l'apport de membres réguliers qualifiés et opérationnels à la GRC. Le processus de recrutement des membres réguliers est très rigoureux et comporte divers outils d'évaluation visant à vérifier que tous les candidats véhiculent les valeurs fondamentales de la GRC et satisfont aux mêmes normes strictes d'admissibilité. Pour présenter sa candidature comme agent de police à la GRC, les candidats doivent satisfaire à des critères de vérification de l'admissibilité et de sécurité très rigoureux. À différentes étapes du processus, les recruteurs formés de la GRC examinent la situation de chaque candidat et prennent une décision en fonction de la récence, de la fréquence et de la gravité de sa conduite ou des préoccupations qu'il suscite. Ces mesures de précaution servent à garantir la confiance du public dans la GRC. Comme les antécédents et les comportements antérieurs de chaque candidat sont différents, les évaluations se font au cas par cas.

En plus de son processus de recrutement rigoureux, la GRC fait appel à un programme de filtrage de sécurité amélioré, qui comprend des vérifications du casier judiciaire, une analyse de la situation financière, des recherches dans les sources ouvertes, un questionnaire et une entrevue de sécurité et des vérifications des dossiers auprès d'organismes d'application de la loi. Le filtrage de sécurité est une pratique déterminante qui établit et maintient le fondement de confiance au sein du gouvernement, entre le gouvernement et les Canadiens, et entre le Canada et d'autres pays. Il s'agit d'un processus continu qui est fréquemment renouvelé au cours de la carrière d'un employé selon son rôle au sein de l'organisation. En cas d'allégations selon lesquelles un employé soutient l'extrémisme violent à caractère idéologique, ces allégations seront vérifiées et, si elles sont justifiées, elles donneront lieu à un examen de sécurité susceptible de mener à la révocation de la cote de sécurité ou de fiabilité de l'employé. Fait notable, le processus de filtrage de sécurité est réalisé pour tous les employés et les entrepreneurs (s'il y a lieu).

Ultimement, l'ensemble des outils et des politiques de la GRC contribuent à atténuer les risques liés à l'EVCI et continueront d'être améliorés de façon à garantir l'intégralité des employés de l'organisation pour ce qui est de toutes les menaces susceptibles de nuire à l'aptitude de la GRC de réaliser son mandat.

Enfin, l'ASFC est déterminée à adhérer aux normes professionnelles les plus rigoureuses et conformes aux valeurs canadiennes, à veiller à ce que les employés soient au courant de ces attentes et elle a mis en place un cadre et des mécanismes solides et complets pour traiter les comportements qui contreviennent à ces attentes, dont l'appui aux mouvements extrémistes violents. L'ASFC travaille avec ses partenaires de l'application de la loi comme il se doit, dans les

limites conférées par les lois sur la protection des renseignements personnels.

L'Agence est dotée d'un programme de filtrage de sécurité robuste qu'elle utilise pour détecter les préoccupations possibles en matière de sécurité pour tous les candidats à des postes au sein de l'organisation. Tous les postes liés à l'exécution de la loi exigent une cote de fiabilité approfondie ou une cote Secret (au minimum), qui est octroyée à la suite de vérifications des activités en ligne et des antécédents criminels et de vérifications auprès du Service canadien du renseignement de sécurité. Les candidats pour qui des liens avec l'EVCI seraient découverts seraient considérés comme présentant un risque pour l'ASFC, et la cote demandée leur serait refusée. Aussi, tous les agents de première ligne doivent se soumettre à une vérification des antécédents criminels, un service offert à la fonction publique fédérale par la GRC.

De plus, le Code de déontologie de l'ASFC fournit des lignes directrices sur les responsabilités des employés et les normes de conduite à respecter. Il donne aux employés des exemples concrets du moment où signaler les situations problématiques éventuelles (p. ex. un parent qui se livre à des activités criminelles, se faire offrir un avantage pour faciliter un mouvement transfrontalier, se faire aborder par un criminel connu ou présumé dans un contexte social). Pour compléter le Code de déontologie, l'ASFC a élaboré et mis en œuvre le Cadre des mesures disciplinaires pour établir une norme de conduite élevée de la part des employés, favoriser une compréhension commune des cas d'inconduite et des conséquences possibles et fournir une approche équitable, uniforme et transparente du traitement des cas d'inconduite.

En outre, tous les employés de l'ASFC doivent suivre des cours de formation obligatoires, dont les suivants : Sensibilisation à la sécurité; Valeurs, éthique et divulgation des actes répréhensibles; Fondements des valeurs et de l'éthique pour les employés (et les gestionnaires); Menaces internes (un cours qui favorise la prévention, la détection et l'atténuation de gestes posés à l'interne qui représentent une menace pour la sécurité nationale). Le Bureau des valeurs et de l'éthique (BVE) de l'ASFC offre aussi à tous les employés des séances mensuelles sur différents sujets comme les conflits d'intérêt, le respect de la démocratie, l'intégrité et l'intendance. Des séances particulières sont aussi offertes sur les médias sociaux et les facteurs de risque liés à leur utilisation. Toute la formation met l'accent sur l'importance d'utiliser efficacement les biens et les ressources et l'importance d'assurer la confidentialité des renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels les employés ont accès dans le cadre de leur travail à l'ASFC.

Toutes les allégations selon lesquelles un employé serait lié à l'EVCI font l'objet d'une enquête officielle de l'ASFC. Cette enquête vise à déterminer les faits et à conclure si les allégations sont fondées ou non. Elle permet d'établir les fondements sur lesquels la direction mise pour prendre des décisions quant aux mesures correctives à imposer, qui peuvent notamment être une mesure disciplinaire ou le renvoi. De plus, du point de vue du filtrage de sécurité, le détenteur d'une cote de sécurité ou de fiabilité qui soutiendrait l'EVCI soulèverait de sérieuses préoccupations, tant sur le plan de la fiabilité que de la loyauté envers le Canada. Si c'était le cas, la cote de sécurité ou de fiabilité de l'employé, qui constitue une condition d'emploi pour tous les postes à l'ASFC, pourrait être révoquée.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada consulte les survivants d'actes d'EVCI pour s'assurer que les mécanismes d'aide et d'intervention répondent à leurs besoins.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Répondre aux besoins des victimes et des survivants d'actes criminels et rendre le système de justice pénale plus accessible et efficace font partie des priorités du gouvernement du Canada. Le gouvernement est déterminé à veiller à ce que les victimes d'actes criminels, leurs familles et leurs êtres chers soient traités avec courtoisie, compassion et respect dans l'ensemble du système de justice pénale, et il continuera à s'occuper de répondre à leurs besoins, notamment en collaboration avec les provinces et les territoires.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se partagent la responsabilité pour les

victimes d'actes criminels. Selon la Constitution canadienne, le gouvernement fédéral est responsable de l'élaboration des lois et des procédures en matière pénale, et la plupart d'entre elles sont énoncées dans le *Code criminel*. Il dirige également les poursuites en cas d'infraction au *Code criminel* dans les territoires.

Les provinces et les territoires, toutefois, sont principalement responsables de l'administration de la justice, qui comprend la prestation de services aux victimes et la modification des lois concernant les victimes à l'échelon provincial et territorial. Les provinces et les territoires ont adopté leurs propres lois concernant les victimes qui établissent les programmes aux victimes qu'ils offrent et les régimes d'indemnisation, s'il y a lieu. Les provinces et les territoires déterminent la façon dont ces programmes sont administrés. Ils ont choisi chacun un modèle qui cadre au mieux avec leur administration.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada établisse un bureau intérieur équivalent au Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion d'Affaires mondiales Canada, et qu'il veille à ce que ce nouveau bureau dispose des ressources nécessaires et applique une approche multiconfessionnelle en vue de protéger la liberté de religion et l'acceptation des différentes religions au Canada et d'en faire rapport.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est déterminé à appuyer le droit à la liberté religieuse des habitants du Canada et il travaille activement à combattre la haine, le racisme et la discrimination, y compris celle fondée sur la religion.

Alors que le Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion (BDPLI) d'Affaires mondiales Canada dirige l'élaboration et la promotion des politiques internationales du Canada relatives aux droits de la personne, le gouvernement participe de façon continue à des initiatives nationales qui visent à protéger et à appuyer la liberté de religion au Canada. Un des organismes relevant de Patrimoine canadien (PCH), la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), s'est engagé à établir un cadre national pour la lutte contre le racisme dans la société canadienne. Le gouvernement a fourni un soutien financier à la FCRR dans le budget de 2021 afin d'intensifier les efforts pour renforcer l'autonomie des Canadiens racisés et aider les organismes communautaires à lutter contre le racisme sous toutes ses formes.

En 2019, le gouvernement a lancé la stratégie *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. Cette stratégie est fondée sur trois principes directeurs : faire preuve de leadership fédéral, habiliter les communautés et sensibiliser pour changer les attitudes. En plus de comporter une série d'initiatives financées, cette stratégie a donné lieu à la création du Secrétariat de lutte contre le racisme, lequel dirige des activités de coordination de l'action fédérale, de communication avec différentes communautés au Canada et de présentation de rapports publics sur les résultats du gouvernement.

Cette stratégie a pour objectif de renforcer la capacité du gouvernement de lutter contre le racisme et la haine en investissant près de 100 M\$, dont 70 M\$ pour appuyer les organismes communautaires partout au Canada, dans deux volets : le Programme d'action et de lutte contre le racisme, qui appuie des projets pluriannuels visant à éliminer les obstacles à l'emploi, à la justice ou à la participation sociale, et le Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme, qui fournit du financement pour le développement communautaire, les initiatives de lutte contre le racisme et les projets de mobilisation.

PCH dirige activement des travaux liés à une nouvelle Stratégie de lutte contre le racisme et un nouveau Plan d'action national de lutte contre la haine. Afin d'appuyer cette nouvelle stratégie, le budget de 2022 propose 85 M\$ sur quatre ans pour appuyer les projets communautaires qui visent à garantir que les Noirs, les Canadiens racisés et les minorités religieuses ont accès aux ressources qui leur permettent de participer pleinement à l'économie canadienne, et pour

mieux faire connaître les enjeux liés au racisme et à la haine au Canada.

En juillet 2021, le Secrétariat de lutte contre le racisme a lancé un Sommet national sur l'antisémitisme et un Sommet national sur l'islamophobie pour entendre les commentaires de membres des communautés juives et musulmanes, afin d'éclairer le nouveau Plan d'action national de lutte contre la haine. Des dirigeants communautaires, le premier ministre Justin Trudeau, des ministres fédéraux, des députés et des représentants des gouvernements provinciaux et municipaux ont participé à ces deux sommets.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada élargisse le mandat de l'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme afin d'y inclure un volet axé sur une plus grande sensibilisation à l'Holocauste.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

L'antisémitisme et la haine n'ont pas leur place au Canada et vont à l'encontre des valeurs et de l'esprit d'une société inclusive et diversifiée. Lors du Forum international de Malmö sur la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme qui a eu lieu le 13 octobre 2021, le premier ministre Trudeau a promis d'« augmenter le nombre de documents sur l'Holocauste accessibles au public et de sensibiliser la population aux dangers de l'antisémitisme », notamment « en utilisant l'héritage historique de Raoul Wallenberg, héros de l'Holocauste et premier citoyen d'honneur du Canada, comme modèle d'inspiration à des fins éducatives ».

La stratégie *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022* comprenait un envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, afin de faire progresser les travaux du gouvernement pour lutter contre l'antisémitisme au pays et à l'étranger et pour préserver la mémoire de l'Holocauste. L'envoyé spécial du Canada est aussi le chef de la délégation canadienne de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH), dont les travaux visent à lutter contre l'antisémitisme et à augmenter, améliorer et promouvoir l'éducation, la recherche et la mémoire relativement à l'Holocauste. En novembre 2021, le gouvernement a accordé un deuxième mandat au professeur Irwin Cotler dans ce rôle.

Le budget de 2022 propose de verser 5,6 M\$ sur cinq ans et 1,2 M\$ en financement continu pour appuyer l'envoyé spécial. De plus, le budget de 2022 contient un engagement à verser 20 M\$ à Patrimoine canadien en 2022-2023 pour appuyer la construction d'un nouveau musée de l'Holocauste à Montréal, ainsi qu'un investissement de 2,5 M\$ pour le Centre d'éducation sur l'Holocauste Sarah et Chaim Neuberger.

Entre novembre 2020 et janvier 2022, le BDPLI d'Affaires mondiales Canada a consacré 3,5 M\$ à des projets de lutte contre l'antisémitisme dans le cadre de son mandat général. Cela a permis de financer des travaux avec des partenaires internationaux, y compris l'UNESCO, l'United States Holocaust Memorial Museum et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, afin d'appuyer des activités de formation, d'éducation et de sensibilisation.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada rejette complètement la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et qu'il condamne toutes les tentatives d'organisations, de groupes ou de particuliers canadiens, y compris d'associations de campus universitaires, visant à en faire la promotion, tant au pays qu'à l'étranger.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le Canada est un fidèle ami et allié d'Israël depuis 1948 et il est fier d'être un des premiers pays à avoir reconnu l'État d'Israël. Le soutien à Israël, en particulier à son droit de vivre en paix et en sécurité avec ses voisins, est au cœur de la politique du gouvernement du Canada relative au Moyen-Orient depuis 1948.

Le gouvernement du Canada est préoccupé par certaines activités, comme la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS), qui visent à faire d'Israël la cible de critiques et à l'isoler sur la scène internationale. Le Parlement a clairement exprimé son inquiétude liée au mouvement BDS lorsque la Chambre des communes a voté en très grande majorité pour une motion rejetant ce mouvement le 18 février 2016. Le premier ministre a réitéré les préoccupations du Canada lorsqu'il a condamné le mouvement BDS lors de la visite du président d'Israël au Canada en avril 2019 et lors de la cérémonie nationale pour la Journée internationale en mémoire des victimes de l'Holocauste le 7 mai 2019.

Le gouvernement reconnaît également que les manifestations de diabolisation et de délégitimation pourraient être considérées comme antisémites lorsqu'elles ciblent l'État d'Israël, une communauté juive, et privent les Juifs de leur droit à l'autodétermination. À ce titre, dans le cadre de sa Stratégie nationale de lutte contre le racisme, le gouvernement du Canada a adopté la définition de travail de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) et s'est engagé à la promouvoir dans le monde. Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada investit 5,6 M\$ sur cinq ans et 1,2 M\$ les années suivantes pour appuyer le mandat de l'envoyé spécial en matière de préservation de la mémoire de l'Holocauste et de lutte contre l'antisémitisme. En octobre 2021, le premier ministre a promis de faire du rôle d'envoyé spécial un poste permanent avec ses fonds propres.

Le gouvernement a aussi pris d'autres mesures pour lutter contre l'antisémitisme au pays. Par exemple, un Sommet national sur l'antisémitisme a eu lieu en juillet 2021 et a permis aux communautés juives de partager les expériences d'antisémitisme qu'ils ont vécu et de formuler des commentaires pour éclairer le tout premier Plan d'action national de lutte contre la haine et la nouvelle Stratégie de lutte contre le racisme du gouvernement du Canada. Le premier ministre Justin Trudeau, des ministres, des dirigeants communautaires et des représentants de tous les paliers du gouvernement ont participé à ce sommet.

Le budget de 2022 contient un engagement à verser 20 M\$ à PCH en 2022-2023 pour appuyer la construction du nouveau musée de l'Holocauste à Montréal, ainsi qu'un investissement de 2,5 M\$ pour le Centre d'éducation sur l'Holocauste Sarah et Chaim Neuberger. Ces deux établissements continueront de jouer un rôle primordial dans la sensibilisation au sujet de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme. Comme la lutte contre le racisme est loin d'être terminée au Canada, le budget de 2022 propose également de verser à Patrimoine canadien (PCH) 85 M\$ sur quatre ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer les travaux en cours en vue du lancement de la nouvelle Stratégie de lutte contre le racisme et du nouveau Plan d'action national de lutte contre la haine.

Enfin, dans le budget de 2022, le gouvernement propose de modifier le *Code criminel* afin d'interdire la communication de déclarations, autres que dans les conversations privées, qui encouragent volontairement l'antisémitisme en tolérant, en niant ou en minimisant l'Holocauste.

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada nomme un envoyé spécial pour la lutte contre l'islamophobie.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'islamophobie est une réalité concrète du quotidien de communautés musulmanes partout au Canada et dans le monde et il s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'islamophobie sous toutes ses formes.

Lors du Sommet national sur l'islamophobie organisé par Patrimoine canadien en juillet 2021, le gouvernement du Canada a recueilli les commentaires des communautés musulmanes pour éclairer l'élaboration du nouveau Plan d'action de lutte contre la haine. La nomination d'un représentant spécial était l'une des recommandations formulées durant ce sommet.

Le 6 juin 2022, le ministre Hussen a annoncé la diffusion de l'avis de possibilité de nomination

du premier représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie, qui jouera le rôle de champion, de conseiller, de spécialiste et de représentant du gouvernement du Canada, afin d'accroître les efforts pour lutter contre l'islamophobie et pour faire connaître les identités musulmanes diversifiées et intersectionnelles au Canada. Le représentant spécial collaborera avec des partenaires, des établissements et des intervenants nationaux afin d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour lutter contre l'islamophobie, la haine envers les musulmans, le racisme systémique, la discrimination raciale et l'intolérance religieuse. Les candidats admissibles sont encouragés à poser leur candidature d'ici le 6 juillet 2022.

Afin de lutter contre la discrimination fondée sur la religion, les propos haineux et le racisme au pays et à l'étranger, le budget de 2022 propose de fournir du financement pour appuyer le mandat du nouveau représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie. Conscient de l'importance de la commémoration pour l'éducation du public et la lutte contre la haine, le gouvernement du Canada a également créé la première Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie le 29 janvier 2022.

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin d'élaborer des pratiques exemplaires en matière de lutte et d'enquêtes concernant l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI), les crimes haineux et la haine en ligne.

Le gouvernement accepte cette recommandation

La nature du contexte des menaces fondées sur des idéologies, y compris l'EVCI, les crimes haineux et la haine en ligne, soulève des questions de compétence et de mandat qui viennent appuyer la nécessité de la coordination et de l'échange d'information entre les différents niveaux d'application de la loi et l'appareil de la sécurité et du renseignement.

Sous le régime de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, le Programme de la Sécurité nationale de la Police fédérale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a comme responsabilité principale d'enquêter sur les activités criminelles liées à l'EVCI qui constituent une menace envers la sécurité nationale, tel qu'il est défini à l'article 2 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* (LSCRS). La criminalité liée à l'EVCI touchant la sécurité nationale peut comprendre les activités terroristes et les infractions de terrorisme au sens du *Code criminel*, de même que toute autre infraction découlant d'une conduite constituant une menace envers la sécurité du Canada au sens de la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité* (les alinéas 2c) et 2d) principalement). La GRC entretient des partenariats étroits avec le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et d'autres organismes de sécurité et de renseignement au pays, et elle échange des renseignements tactiques avec des partenaires étrangers afin de lutter contre les menaces liées à l'EVCI.

Les services de police compétents ont comme responsabilité principale d'enquêter sur les activités criminelles qui ne constituent pas une menace envers la sécurité nationale. Il peut être difficile d'établir si une activité criminelle constitue une menace envers la sécurité nationale au début d'une enquête ou à partir d'une piste, d'où l'importance de la coordination de tous les niveaux d'application de la loi dans les enquêtes sur l'EVCI et les crimes haineux, y compris en ligne. La Police fédérale de la GRC collabore étroitement et régulièrement avec les services de police provinciaux et municipaux, y compris avec l'Association canadienne des chefs de police, afin de cerner les menaces criminelles d'intérêt pour la sécurité nationale et de mener des enquêtes coordonnées.

La GRC fournit des services de police contractuels à l'ensemble des provinces et territoires (P/T), sauf l'Ontario et le Québec, ainsi qu'à environ 155 municipalités. Ces services sont offerts en vertu d'ententes sur les services de police et leur coût est partagé entre les administrations provinciales ou municipales et le gouvernement fédéral. En collaboration avec la GRC, les P/T et les municipalités définissent le niveau de ressources, le budget et les priorités en matière de services de police pour leurs administrations respectives. À ce titre, d'autres améliorations ou ajouts aux programmes, notamment en ce qui a trait au niveau de priorité et aux ressources correspondantes, afin d'élaborer des pratiques exemplaires en matière de lutte et d'enquête

concernant l'EVCI, les crimes haineux et la haine en ligne pour les agents de première ligne, devront être établies en collaboration avec les administrations contractuelles.

Les crimes haineux, qui ont de vastes répercussions négatives sur les personnes et les communautés, sont en hausse au Canada. Un Groupe de travail sur la lutte contre les crimes haineux, coprésidé par la GRC et la Fondation canadienne des relations raciales, a été mis sur pied par la Table ronde nationale des chefs de police et comporte des représentants des services de police et du gouvernement de partout au Canada. Le Groupe de travail sur la lutte contre les crimes haineux travaillera à accroître la sensibilisation sur l'ampleur, la nature et les répercussions des crimes haineux et à établir des normes nationales pour mieux appuyer les communautés touchées par ces crimes partout au pays. Il se concentrera sur des sujets comme l'amélioration de la communication au public, la création d'un réseau d'unités de lutte contre les crimes haineux, l'amélioration des rapports sur les crimes haineux, la révision de la formation de la police et le soutien aux poursuites pour crime haineux.

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada accorde plus de fonds pour la recherche afin d'aider à mieux comprendre et combattre les tactiques opérationnelles ainsi qu'atténuer les impacts sociétaux de toutes les formes d'EVCI, y compris la violence xénophobe, la violence fondée sur l'opposition à l'autorité ou sur des récriminations personnelles et la violence à caractère idéologique.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la recherche, notamment sur les aspects sociaux de l'EVCI, afin de garantir une réponse complète à ce problème et adaptée au genre. Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence à Sécurité publique Canada (le Centre canadien) dirige les efforts du gouvernement canadien pour lutter contre la radicalisation menant à la violence et toutes les formes d'extrémisme, y compris les récriminations liées à l'EVCI. Les travaux du Centre canadien sont complémentaires aux approches en matière de sécurité nationale, d'application de la loi et de justice pénale, mais ils sont différents de ceux-ci. En effet, ils mettent davantage l'accent sur la prévention et la réduction des préjudices, un peu comme dans les domaines de la sécurité et du mieux-être communautaires, du travail social, de la santé publique et de la résolution de conflits.

Le Centre canadien fournit du financement pour les programmes de prévention et la recherche connexe, par l'intermédiaire du Fonds pour la résilience des collectivités (FRC), un programme de subventions et contributions géré par Sécurité publique Canada. Le FRC dispose d'un budget de base de 7 M\$ par année et fournit un soutien financier aux organismes qui travaillent à améliorer la compréhension de l'extrémisme violent au Canada et la capacité du gouvernement à le prévenir et à le contrer. Parmi les exemples de recherche financée par le FRC pour comprendre les impacts sociétaux, mentionnons un partenariat novateur conclu entre l'Université Ontario Tech University et l'Institute for Strategic Dialogue (ISD) du Royaume-Uni pour étudier les croyances, les motivations, les activités et les liens qui caractérisent les milieux de l'EVCI au Canada, en ligne et hors ligne. Un autre partenariat, dirigé par Moonshot, a pour but de « Perfectionner les connaissances et renforcer la capacité de recherche concernant la communauté mondiale incelet de son impact au Canada ».

Dans l'appel de demandes du FRC 2021, une des priorités était de « Repérer les dommages, les vulnérabilités et les besoins », afin d'accroître les preuves sur les vulnérabilités, les risques et les voies d'accès à la violence, et d'éclairer les efforts de prévention, notamment de l'EVCI. Pour l'appel de 2021, Sécurité publique Canada a reçu 130 demandes totalisant 170 M\$. Parmi les propositions reçues, un certain nombre avaient pour but de faire comprendre la nature de l'EVCI et les menaces qu'il représente, entre autres pour informer les intervenants de première ligne, comme les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé mentale ou les policiers. Le FRC n'a jamais reçu autant de demandes que pour l'appel de 2021, et le financement demandé était bien au-delà de la capacité du programme.

Même si les projets de recherche axés sur la prévention peuvent contribuer et contribuent

effectivement à la sensibilisation et à la formation du personnel d'application de la loi, ainsi que des intervenants dans les domaines du travail social et de la santé clinique, ils ne sont pas axés sur les questions opérationnelles qui relèvent de la police ou d'agences de renseignement de sécurité.

La GRC appuie le financement de la recherche pour mieux comprendre et contrer les tactiques opérationnelles et les impacts sociétaux de toutes les formes d'EVCI, y compris la violence xénophobe, la violence fondée sur l'opposition à l'autorité, la violence fondée sur le genre et d'autres formes de violence motivée par des récriminations et des idéologies. Toutefois, ce financement devrait être réservé à des experts en la matière crédibles, des intervenants dans le domaine et des universitaires qui connaissent le contexte de l'EVCI.

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires, en consultation avec des survivants d'actes d'EVCI, pour s'assurer que les services de police compétents reçoivent de la formation sur l'EVCI, les crimes haineux et la haine en ligne, et qu'il appuie les opérations des services de police provinciaux visant à infiltrer les cercles et groupes extrémistes.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît le besoin de bien former le personnel d'application de la loi, non seulement lors du recrutement, mais durant toute la durée de leur carrière, afin de garantir qu'ils peuvent assurer la sécurité de la population canadienne.

Lors de leur recrutement, les cadets apprennent les fondements des services de police, comme les infractions au *Code criminel*, les procédures d'arrestation et de mise en liberté, l'instruction au tir, les tactiques de défense policières, la conduite d'un véhicule de police et la condition physique, et on s'attend à ce qu'ils croissent et continuent à apprendre et à se perfectionner, notamment en suivant des formations sur l'EVCI, les crimes haineux et la haine en ligne. Avant la pandémie de COVID-19, la GRC était en train d'augmenter les possibilités de formation sur l'EVCI pour tous ses membres qui travaillent dans le domaine, mais beaucoup de ces formations n'ont pas pu être données à cause des limites liées à la formation en salle de classe durant la pandémie. Depuis plusieurs mois, la GRC procède à une restructuration de ses programmes de formation sur l'EVCI et offrira une formation de base et avancée sur l'EVCI dans le futur. Cette formation est spécifiquement conçue pour intégrer des éléments directement liés au service de police compétent (SPC) (provincial, territorial et municipal), de même que des documents utiles aux procureurs. L'intention est d'offrir ces programmes de formation aux SPC et aux procureurs provinciaux et fédéraux.

En ce qui concerne l'aide aux services de police provinciaux dans les opérations d'infiltration de groupes extrémistes violents, il est important de comprendre que le Programme de la Police fédérale de la GRC a la compétence principale dans les enquêtes sur les menaces criminelles envers la sécurité nationale du Canada qui sont fondées sur des idéologies, tel qu'il est défini à l'alinéa 2c) de la LSCRS. La GRC travaille en collaboration avec l'ensemble de l'organisation, que ce soit à titre de Police fédérale ou de SPC dans presque tout le Canada. En outre, elle collabore étroitement avec les services de police provinciaux afin d'appuyer les opérations d'infiltration de réseaux criminels liés à l'EVCI.

À l'échelle fédérale, la GRC travaille à accroître sa capacité interne en matière de renseignement dans le domaine de l'EVCI. Il revient à chaque juridiction et au palier du gouvernement approprié de décider d'accroître sa capacité à l'échelle provinciale, territoriale et municipale.

En outre, le Service des poursuites pénales du Canada s'est engagé à collaborer avec la GRC et avec d'autres services de police afin d'offrir de la formation et un soutien consultatif continu concernant le cadre juridique qui s'applique aux diverses dispositions relatives aux infractions et l'incidence des étapes d'enquête et des méthodes de collecte de preuves sur les poursuites et la capacité d'entamer des poursuites judiciaires.

Le Groupe de travail sur la lutte contre les crimes haineux, coprésidé par la GRC et la Fondation canadienne des relations raciales, travaillera principalement à accroître la sensibilisation sur l'ampleur, la nature et les répercussions des crimes haineux au Canada et à établir des normes nationales pour mieux appuyer les communautés touchées par ces crimes partout au pays. Cela comprendra la formation de la police, une communication efficace avec les victimes et les communautés et un soutien aux unités de lutte contre les crimes haineux partout au pays.

À l'heure actuelle, le groupe de travail compte des membres représentant 11 services de police au Canada et possédant un éventail d'expérience et d'expertise, notamment dans les services de police de première ligne, la sensibilisation et la communication, les unités de lutte contre les crimes haineux, les services aux victimes, la formation et l'éducation. D'autres services de police devraient se joindre au groupe de travail au fil du temps. Un des premiers sujets d'intérêt du groupe de travail est la révision de la formation de la police afin de déterminer les modifications à y apporter.

L'Institut d'apprentissage en criminalité technologie du Collège canadien de police (CCP) appuie aussi l'acquisition des compétences requises pour enquêter sur les cas de haine en ligne et recueillir des preuves de sources ouvertes sur Internet et sur le Web clandestin, grâce à son cours sur l'Utilisation d'Internet comme outil de renseignement (INTRN) et à son Cours avancé d'analyse de renseignements de source ouverte (AOSINT). Ces cours sont offerts aux enquêteurs de la GRC et à d'autres services de police et organismes d'application de la loi.

Comme une formation sur l'EVCI existe déjà au CCP, la GRC harmonisera son programme d'apprentissage à cette formation. Une analyse des lacunes dans la formation permettra de déterminer les connaissances, les habiletés et les capacités (CHC) requises pour appuyer la lutte contre l'EVCI, ainsi que d'élaborer un programme de formation approprié pour les agents de première ligne, jusqu'au niveau avancé et spécialisé.

Recommandation 25

Que le gouvernement veille à ce que la GRC, les organismes de sécurité nationale et le Service des poursuites pénales du Canada disposent des ressources adéquates pour enquêter et intenter des poursuites dans les cas d'infractions visant les infrastructures essentielles du Canada et leur personnel, et qu'il s'assure que les lois antiterroristes du Canada sont appliquées de manière uniforme.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît que des outils solides et des niveaux de ressources correspondant au contexte des menaces sont requis pour lutter contre l'EVCI, y compris les menaces envers les infrastructures essentielles et leur personnel. Le Canada dispose d'un cadre législatif criminel et de lutte contre le terrorisme complet qui comprend un ensemble d'outils pour identifier et contrer les auteurs de menaces, notamment des enquêtes pour appuyer des accusations au criminel, des engagements à ne pas troubler l'ordre public liés au terrorisme, des listes de personnes interdites de vol, la révocation de passeports et des listes d'entités terroristes.

Toutefois, le gouvernement continue d'évaluer l'efficacité de ses outils afin de déterminer les éléments à améliorer et de planifier de nouveaux investissements, et pour garantir qu'ils sont adaptés aux besoins. Le gouvernement continue aussi d'évaluer les besoins en ressources pour l'appareil de la sécurité et du renseignement en ce qui concerne les menaces fondées sur des idéologies, afin de garantir que ses organismes et ses services de poursuite ont les moyens de remplir leurs mandats.

Les organisations du gouvernement du Canada s'assurent d'utiliser une approche équilibrée à l'égard des enquêtes et des poursuites et disposent de mécanismes solides et intégrés pour la reddition de comptes, la supervision et l'examen. Les efforts de lutte contre le terrorisme du gouvernement sont régis par des lois et des politiques qui respectent la Constitution et la

Charte canadienne des droits et libertés, et continueront d'être guidés par ces principes.

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada crée une agence des crimes financiers et lui donne des pouvoirs d'enquête ainsi que des moyens de détection du financement de l'EVCI afin de couper ce financement à la source.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît la gravité des menaces que les crimes financiers représentent pour la sûreté, la sécurité et la prospérité de tous les Canadiens, et il s'est engagé à mettre sur pied une nouvelle agence des crimes financiers chargée d'enquêter sur ces crimes complexes. Dans le budget de 2022, le gouvernement accorde 2 M\$ à Sécurité publique Canada en 2022-2023 pour entreprendre les premiers travaux visant à élaborer et à concevoir cette nouvelle agence. Pendant ce temps, le gouvernement fera tous les efforts pour garantir que le mandat de la nouvelle agence appuie l'efficacité de ses enquêtes et de ses mesures d'application de la loi dans ce domaine. D'autres détails suivront dans la Mise à jour économique et financière de l'automne 2022.

Le budget de 2022 accorde aussi 89,8 M\$ sur cinq ans et 8,8 M\$ les années suivantes au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour la mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de lutte au blanchiment de capitaux et au financement des activités terroristes pour les plateformes Web de financement collectif et les fournisseurs de services de paiement, ce qui permettra d'améliorer les renseignements financiers nécessaires pour identifier les sources de financement de l'EVCI et enquêter sur celles-ci.

Le Collège canadien de police (CCP) offre un cours sur les enquêtes financières qui procure aux enquêteurs les outils nécessaires pour recueillir et préserver des preuves, afin de poursuivre en justice les individus impliqués dans des crimes financiers. Ce cours est axé sur la reconnaissance des crimes associés à la manipulation du marché financier, des stratagèmes de fraude contre la sécurité, de la fraude par marketing de masse, de la cybercriminalité, de la détermination des menaces, du financement du terrorisme et d'autres types de fraude, ainsi que du blanchiment des produits de criminalité (blanchiment d'argent). La formation fournie par le CCP permettrait d'améliorer la capacité des enquêteurs de la nouvelle agence de s'acquitter de leurs fonctions.

Recommandation 27

Conscient de la nécessité de contrer la montée des crimes haineux et de la violence ciblant les groupes religieux et les lieux de culte, que le gouvernement du Canada bonifie le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque, et qu'il améliore ce programme afin de le rendre plus efficace, plus accessible et mieux adapté aux besoins des collectivités, notamment en élargissant les critères d'admissibilité et en simplifiant le processus de demande.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à garantir que les Canadiens sentent qu'ils peuvent se rassembler en toute sécurité dans leurs collectivités, en particulier ceux qui sont font face à de l'intolérance en raison de leur race et de leur religion. Le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (PFPI) de Sécurité publique Canada aide à protéger les personnes qui pourraient être la cible de crimes à caractère haineux en fournissant aux organismes privés et sans but lucratif, comme les lieux de culte, les écoles et les centres culturels communautaires, le financement nécessaire pour améliorer la sécurité de leurs infrastructures. Afin de donner suite à son engagement, le gouvernement fédéral a récemment augmenté le financement accordé au programme. En effet, dans le budget de 2021, il a annoncé un investissement non renouvelable de 2 M\$ en 2021-2022 pour répondre à la hausse des crimes à caractère haineux contre les Canadiens d'origine asiatique lors de l'écllosion de la COVID. Cet investissement repose sur l'Énoncé économique de l'automne 2020, qui

accordait 13 M\$ sur cinq ans et 2,6 M\$ les années suivantes au programme.

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique de 2021 contenait un engagement à étudier la possibilité de modifier le Programme de financement des projets d'infrastructures de sécurité pour qu'il soit plus efficace et qu'il réponde davantage aux besoins des collectivités, afin d'appuyer l'élaboration d'un Plan d'action national de lutte contre la haine sous la direction du ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion. Par la suite, Sécurité publique Canada, en collaboration avec le Secrétariat de lutte contre le racisme à Patrimoine canadien, a organisé une série de rencontres virtuelles avec des membres des communautés asiatiques, musulmanes et juives partout au Canada, afin de recueillir leurs commentaires sur les modifications qui pourraient être apportées au programme pour qu'il réponde mieux à leurs besoins et pour éclairer les prochaines étapes éventuelles au Ministère.

Une des modifications qui a déjà été mise en œuvre en réponse aux commentaires de ces communautés est la prolongation du délai pour l'exécution des projets. Avant, les demandeurs avaient 12 mois pour exécuter leurs projets. Ce délai peut maintenant être prolongé jusqu'à 18 mois au besoin. Ce changement enlève une certaine pression aux organismes d'organiser leur travail en fonction des courtes saisons de la construction au Canada. Sécurité publique Canada veut aussi avoir une communication plus claire avec les demandeurs et les organisations, afin d'offrir un meilleur soutien pour le processus de demande et d'éliminer les fausses idées au sujet du programme. Par exemple, il n'est pas nécessaire que l'organisme ou le chantier ait été la victime directe d'un crime haineux pour faire une demande et pour que sa demande soit acceptée dans le cadre de l'appel de demandes régulier.

Recommandation 28

Que le gouvernement du Canada supprime la nécessité de démontrer l'existence d'un risque pour ceux qui veulent présenter une demande dans le cadre du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque, et qu'il crée une voie rapide pour les collectivités les plus à risque.

Le gouvernement accepte en partie cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les communautés ne sont pas toutes confrontées au même niveau de risque et qu'une approche souple pourrait être justifiée. L'objectif du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque est d'appuyer les communautés à risque d'être victimes de crimes haineux. En démontrant l'existence d'un risque, le Ministère s'assure de n'accorder du financement qu'aux communautés qui en ont besoin et que son financement limité n'est versé qu'aux organismes dont les besoins sont les plus pressants, ce qui permet au gouvernement de mieux appuyer les victimes de crimes haineux, pour lesquelles peu de programmes existent.

Sécurité publique Canada accepte la recommandation de créer une voie rapide pour les communautés les plus à risque; toutefois, le fait de ne pas recueillir les commentaires des demandeurs concernant leurs risques et leurs vulnérabilités nuit à la capacité du Ministère de déterminer les demandeurs les plus à risque.

D'autres modifications au programme sont à l'étude afin de réduire les délais, y compris la prestation d'un soutien direct aux communautés en période de crise à la suite d'une attaque majeure motivée par la haine. Pour ce faire, il faudrait accélérer l'affectation de financement du PFPIS sans passer par l'appel de demandes régulier et accroître le soutien du Ministère aux participants durant le processus de demande.

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada améliore le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque pour élargir les critères d'admissibilité afin d'inclure le financement de projets d'infrastructure de sécurité non physique.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est conscient que les menaces auxquelles les communautés sont confrontées ne concernent pas seulement l'infrastructure physique. À la suite des commentaires reçus des intervenants communautaires lors de consultations menées en 2021 concernant la conception actuelle du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, Sécurité publique Canada a relevé un certain nombre d'obstacles à la participation qui pourraient être éliminés et des secteurs où les critères d'admissibilité pourraient être élargis afin d'inclure d'autres bénéficiaires à risque et mesures ou activités de protection. L'analyse se poursuit et comprendra les constatations et les commentaires du Comité pour examen.

Recommandation 30

Que le gouvernement du Canada crée une stratégie de littératie sur les médias numériques qui permette de financer des programmes de littératie numérique pour développer le sens critique et civique de la population canadienne à l'égard de la consommation de contenus médiatiques en ligne, notamment pour expliquer comment reconnaître les théories de complot, la désinformation et la mésinformation.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît que la littératie numérique et la culture civique sont essentielles pour contrer la création, la propagation et l'incidence de la désinformation et de la mésinformation en ligne. Le gouvernement s'est donné comme priorité d'aider à fournir aux citoyens les outils et les compétences dont ils ont besoin pour développer un sens critique à l'égard de l'information en ligne, notamment dans le cadre du plan du gouvernement pour protéger la démocratie et nos processus démocratiques, lequel a été établi avant les élections fédérales de 2019 et renouvelé pour 2021 et les années suivantes.

À ce titre, le gouvernement finance des programmes de littératie numérique par l'intermédiaire du Programme de contribution pour la citoyenneté numérique (PCCN) de Patrimoine canadien, qui appuie les priorités de l'Initiative de citoyenneté numérique (ICN). L'ICN est une stratégie à volets multiples qui vise à appuyer la démocratie et la cohésion sociale au Canada en renforçant la pensée critique et la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne, ainsi qu'en établissant des partenariats pour soutenir un écosystème d'information sain.

Depuis sa création en 2019, le PCCN a financé 46 projets totalisant 7 M\$ pour renforcer la résilience des citoyens à l'égard de la désinformation en ligne au Canada au moyen d'ateliers, de ressources pour les enseignants, d'activités de sensibilisation, d'outils de formation, de matériel pédagogique et d'approches communautaires. Ces projets visent à développer le sens critique et civique à l'égard de la consommation de contenu médiatique dont tous les Canadiens ont besoin pour naviguer dans l'écosystème d'information en ligne. Les projets de littératie numérique financés par le PCCN ont donné lieu à la création de 170 événements uniques et rejoignent environ 1,5 million de Canadiens.

Les demandeurs admissibles au programme comprennent les organismes sans but lucratif, les universités ou autres établissements d'enseignement, les chercheurs individuels qui agissent en leur qualité personnelle, les établissements de recherche ayant beaucoup d'expérience dans des domaines pertinents et qui se concentrent sur le contexte canadien, et les institutions canadiennes ou appartenant à des intérêts canadiens sans but lucratif qui élaborent et exécutent des programmes et qui font des recherches ou mènent des activités allant de pair avec les objectifs de l'ICN, pourvu que la nature et l'intention de l'activité ne soient pas commerciales.

Chaque année, l'ICN réévalue son objectif en menant des consultations avec un comité directeur composé de spécialistes dans le domaine des préjudices causés par du contenu en ligne et de la désinformation. L'ICN adapte ensuite ses priorités et ses lignes directrices afin que sa stratégie de financement réponde aux besoins de l'écosystème et comble les lacunes changeantes. À ce titre, le PCCN a financé des projets de portée nationale, régionale ou locale,

en anglais, en français ou dans d'autres langues, et visant des communautés minoritaires, des communautés autochtones, des jeunes ou des personnes âgées au Canada.

Les appels de propositions antérieurs du PCCN pour des projets de recherche visaient à financer des projets ayant les objectifs suivants :

- établir ou prévoir les prochains enjeux ou les types de désinformation en ligne;
- mieux comprendre l'incidence de la désinformation sur les communautés diversifiées et marginalisées au Canada;
- mieux comprendre les facteurs sociétaux et les traits psychologiques qui motivent les personnes à se livrer à des activités de désinformation en ligne et hors ligne;
- comprendre les répercussions du manque d'exposition à un contenu diversifié en ligne, y compris la façon dont les utilisateurs accèdent à des nouvelles et à de l'information fiables au Canada, ainsi que les répercussions des systèmes algorithmiques sur le contenu auquel les utilisateurs sont exposés et qu'ils consomment sur les plateformes en ligne;
- comprendre le rôle des algorithmes, de l'intelligence artificielle et d'autres facteurs systémiques dans les plateformes en ligne dominantes et marginales en ce qui a trait à la propagation, à l'assimilation et aux répercussions de la désinformation et aux préjudices qu'elle cause, notamment sur le comportement de l'utilisateur et la consommation de contenu, ainsi que leurs utilisations possibles dans un écosystème d'information sain et diversifié;
- comprendre la propagation, l'évolution et les répercussions de la désinformation en ligne et les préjudices qu'elle cause à l'échelle nationale et transnationale sur les diasporas, les peuples autochtones et les communautés dont la langue principale n'est pas l'anglais au Canada, en utilisant la perspective de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+), y compris les répercussions sur les résultats pour la société;
- évaluer les recherches et les programmes liés à la désinformation en ligne au Canada ou à l'étranger et leur efficacité pour obtenir des résultats positifs pour la société, comme la résilience des citoyens, la cohésion sociale, la littératie médiatique, la participation aux processus démocratiques et la confiance envers ceux-ci;
- évaluer l'efficacité des efforts déployés par les plateformes pour contrer la désinformation et d'autres préjudices causés par le contenu en ligne;
- comprendre le rôle des sources médiatiques autres que les médias d'information et d'autres sources de désinformation;
- déterminer les traits comportementaux et psychologiques sous-jacents à la propagation de la désinformation et d'autre contenu préjudiciable dans le contexte canadien.

Le PCCN a également tenu compte de l'environnement changeant de la désinformation dans ses programmes. En plus de mettre à jour régulièrement les lignes directrices de ses programmes et ses appels de propositions, il a lancé deux appels spéciaux de propositions pour contrer la désinformation et la mésinformation liée à la COVID-19 en 2020, et un appel spécial de propositions pour contrer la désinformation liée à l'invasion russe en Ukraine en 2022.

Le gouvernement estime qu'il faudrait coordonner davantage ces activités à l'échelle nationale. HabiloMédias, un intervenant clé dans le domaine de la littératie en matière de médias numériques, a récemment publié un rapport dans lequel il plaide en faveur d'une stratégie nationale de littératie en matière de médias numériques. Le gouvernement étudie cette recommandation et comment une telle stratégie pourrait bonifier le travail qu'il fait déjà dans le cadre de l'ICN et du PCCN.

Par l'intermédiaire du Fonds pour la résilience des collectivités (FRC) du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, le gouvernement du Canada fournit un soutien financier aux organismes qui travaillent à améliorer la compréhension de l'extrémisme violent au Canada et la capacité du gouvernement à le prévenir et à le contrer. Le

FRC a financé des programmes visant à élaborer des programmes de littératie médiatique, afin de renforcer la résilience face à la radicalisation menant à la violence. Par exemple, l'Institute for Strategic Dialogue reçoit du financement du FRC dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de Montréal, afin d'élargir le projet sur le discours extrémiste. Cette initiative met gratuitement à la disposition des enseignants, des intervenants auprès des jeunes, des travailleurs sociaux et des policiers, ou des jeunes eux-mêmes, des films et du matériel pédagogique racontant des histoires vécues de personnes touchées par l'extrémisme violent. Ce projet vise à renforcer la résilience des jeunes face à la radicalisation menant à la violence en leur fournissant les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires non seulement pour en discuter ouvertement, mais aussi pour contester l'extrémisme violent dans les écoles et les communautés.

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique de 2021 contenait un engagement à étudier la possibilité de modifier le Programme de financement des projets d'infrastructures de sécurité pour qu'il soit plus efficace et qu'il réponde davantage aux besoins des collectivités, afin d'appuyer l'élaboration d'un Plan d'action national de lutte contre la haine sous la direction du ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion. Par la suite, Sécurité publique Canada, en collaboration avec le Secrétariat de lutte contre le racisme à Patrimoine canadien, a organisé une série de rencontres virtuelles avec des membres des communautés asiatiques, musulmanes et juives partout au Canada, afin de recueillir leurs commentaires sur les modifications qui pourraient être apportées au programme pour qu'il réponde mieux à leurs besoins et pour éclairer les prochaines étapes éventuelles au Ministère.

Une des modifications qui a déjà été mise en œuvre en réponse aux commentaires de ces communautés est la prolongation du délai pour l'exécution des projets. Avant, les demandeurs avaient 12 mois pour exécuter leurs projets. Ce délai peut maintenant être prolongé jusqu'à 18 mois au besoin. Ce changement enlève une certaine pression aux organismes d'organiser leur travail en fonction des courtes saisons de la construction au Canada. Sécurité publique Canada veut aussi avoir une communication plus claire avec les demandeurs et les organisations, afin d'offrir un meilleur soutien pour le processus de demande et d'éliminer les fausses idées au sujet du programme. Par exemple, il n'est pas nécessaire que l'organisme ou le chantier ait été la victime directe d'un crime haineux pour faire une demande et pour que sa demande soit acceptée dans le cadre de l'appel de demandes régulier.

Recommandation 31

Que le gouvernement du Canada continue de travailler avec les universitaires, les organismes d'application de la loi et le public afin de mieux sensibiliser les gens à l'extrémisme violent à caractère idéologique et de mieux faire comprendre au sein de la société la menace que représente cette forme d'extrémisme.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la sensibilisation des gens aux menaces liées à l'EVCI et les efforts qu'il déploie pour atténuer ces menaces sont déterminants pour la sécurité du Canada, et il s'engage à encourager la transparence et la participation citoyenne dans la lutte contre l'EVCI.

Dans sa lettre de mandat de décembre 2021, le premier ministre a demandé au ministre de la Sécurité publique de collaborer avec le ministre de la Justice et procureur général du Canada pour proposer des mesures afin de contrer la montée de l'extrémisme violent d'inspiration idéologique et renforcer la capacité de la police et des procureurs au Canada à traduire en justice les cybercriminels et les personnes soupçonnées de terrorisme dans la pleine mesure permise par la loi. Il a aussi indiqué qu'il s'attend à ce que le ministre prenne activement en considération les nouvelles idées et questions qui se font jour, en partie à la lumière de consultations menées auprès de la population, pour collaborer à l'établissement d'un Canada fort et résilient. L'appareil de la sécurité et du renseignement, notamment Sécurité publique Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada, mène couramment des initiatives de consultation et de sensibilisation, ce qui demeurera une priorité du gouvernement.

Relevant de Sécurité publique Canada, le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (Centre canadien) dirige les efforts du gouvernement du Canada pour lutter contre la radicalisation menant à la violence et cherche à compléter les mesures prises en matière de sécurité nationale et de justice pénale, ainsi que les initiatives générales visant à remédier à des préjudices comme la violence motivée par la haine et fondée sur le sexe. Le Centre canadien dirige la *Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence*, qui cite comme priorité « acquérir, communiquer et mettre en application des connaissances ». Il finance la recherche et le développement de ressources fondées sur des données probantes par l'intermédiaire du Fonds pour la résilience des collectivités (FRC), qui est le principal mécanisme de soutien des programmes de prévention et de recherche.

Dans la demande de propositions du FRC ayant pris fin en janvier 2022, l'une des priorités était de « repérer les dommages, les vulnérabilités et les besoins » pour alimenter la base de données probantes sur les vulnérabilités, les risques et les voies d'accès à la violence afin de mieux orienter les efforts de prévention, ce qui comprend s'occuper de l'EVCI. Le Centre canadien a reçu plusieurs propositions dont l'objectif était de favoriser la compréhension de la nature de l'EVCI et des menaces qu'il représente, notamment d'informer les professionnels de première ligne, comme les travailleurs sociaux, les intervenants en santé mentale et les responsables de l'application de la loi. En outre, le Centre collabore avec de grands spécialistes nationaux et internationaux, ce qui témoigne de l'importance d'appuyer le domaine encore nouveau de l'augmentation de la prévention par l'apprentissage cumulatif. Dans le cadre de son travail, le Centre canadien consulte couramment les collectivités sur des questions touchant l'EVCI. Parmi ses initiatives, on compte les suivantes : le financement d'approches locales de lutte contre la radicalisation menant à la violence et l'extrémisme violent; la collaboration avec l'industrie du numérique pour contrer l'extrémisme violent et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, ainsi que la conduite haineuse en ligne; fournir des ressources et de la formation aux travailleurs et aux professionnels de première ligne et coordonner des travaux de recherche visant à obtenir une meilleure compréhension de la radicalisation et à constituer une base de données probantes. De plus, le Centre canadien coordonne le Comité national d'experts sur la lutte contre la radicalisation menant à la violence, qui conseille le ministre de la Sécurité publique sur les priorités en matière de politiques, de programmes et de recherche.

Sécurité publique Canada continue de favoriser la transparence et la confiance dans l'appareil canadien de la sécurité nationale en appliquant plusieurs mécanismes consultatifs. En 2021, le Secrétariat de l'engagement de transparence en matière de sécurité nationale de Sécurité publique Canada a publié les résultats d'une recherche sur l'opinion publique dans un rapport intitulé : « Recherche sur l'opinion publique sur l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité nationale et de la transparence ». Parmi les répondants, 83 % ont indiqué qu'il était important que le gouvernement du Canada fournisse de l'information sur le terrorisme et l'extrémisme, dont l'EVCI. Parallèlement, seuls 20 % des répondants croyaient bien connaître les menaces de sécurité nationale auxquelles le Canada et les Canadiens sont confrontés.

Le Secrétariat de l'engagement de transparence en matière de sécurité nationale cherche à encourager une communication fiable et ouverte entre le gouvernement du Canada et les Canadiens sur un vaste éventail d'enjeux liés à la sécurité nationale. Sécurité publique Canada a lancé le Groupe consultatif sur la transparence de la sécurité nationale (GCT-SN) en juillet 2019. Ce groupe fournit des conseils sur la façon de mettre en œuvre l'engagement de transparence en matière de sécurité nationale. Il est composé d'experts du milieu universitaire, du milieu de l'application de la loi et de la société civile et a le mandat suivant : intégrer la transparence dans les politiques, les programmes et les activités du Canada en matière de sécurité nationale; accroître les connaissances, la mobilisation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la sécurité nationale et le renseignement connexe; et favoriser la transparence tout en veillant à la sécurité des Canadiens. Divers experts du gouvernement et de l'extérieur du gouvernement ont participé à chacune des réunions du GCT-SN à titre de conférenciers invités pour guider le GCT-SN dans ses conseils, notamment le directeur du SCRS, la commissaire de la GRC et le/la président(e) de l'ASFC.

Le GCT-SN a publié trois rapports publics à ce jour sur des sujets de son choix liés à la sécurité

nationale. Dans le premier rapport, il présente un aperçu général du contexte de la sécurité nationale au Canada et des institutions connexes. Dans le deuxième, intitulé *Définition, mesure et institutionnalisation de la transparence en matière de sécurité nationale*, il fournit des recommandations à l'appui de mécanismes améliorés de responsabilisation et de transparence dans l'ensemble des ministères et des organismes responsables de la sécurité nationale. Dans son dernier rapport, publié le 31 mai 2022, intitulé *Comment les institutions de sécurité nationale et de renseignement collaborent avec les communautés racialisées*, il expose les problèmes structurels importants qui nuisent à une mobilisation efficace des communautés et formule des recommandations sur la façon de régler ces problèmes.

Pour favoriser une mobilisation accrue de l'ensemble de la société, Sécurité publique Canada a dirigé des activités visant à mobiliser la population sur les répercussions des menaces en matière de sécurité nationale pour les communautés marginalisées et vulnérables. Il a organisé deux symposiums Web en 2022 sur l'islamophobie et la haine envers les Asiatiques, ce qui a facilité le dialogue entre le gouvernement et la société civile sur ces enjeux. En outre, Sécurité publique Canada a lancé une formation à l'intention de l'appareil de la sécurité et du renseignement et a demandé une recherche sur l'opinion publique pour mieux comprendre les différentes répercussions de la sécurité nationale sur les peuples marginalisés et pour renforcer les compétences culturelles d'un vaste éventail d'intervenants du domaine.

Recommandation 32

Que le gouvernement du Canada consulte les communautés touchées et les organismes d'application de la loi afin de cerner et de corriger les lacunes en ce qui concerne les lois et l'application de ces lois en ce qui concerne le contenu préjudiciable en ligne, tout en gardant à l'esprit la nécessité de protéger les droits garantis par la *Charte*.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît que les nouvelles dispositions législatives sur les services en ligne devraient être fondées sur les points de vue et les expériences des communautés touchées, et que les décisions dans le domaine devraient tenir compte des préoccupations des organismes d'application de la loi du Canada. Cela dit, le gouvernement continue de consulter les communautés touchées et les organismes d'application de la loi dans le cadre de son élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire visant à régir le contenu préjudiciable en ligne.

Pendant les consultations, le gouvernement continue d'entendre qu'il n'y a aucun cadre législatif pour tenir les services en ligne responsables de la façon dont ils traitent le contenu préjudiciable et que les utilisateurs touchés n'ont aucun moyen efficace à leur disposition pour signaler convenablement le contenu préjudiciable.

Certaines personnes craignent que l'application de la loi soit désavantagée par le retrait ou la suppression de différentes formes de contenu par les services. Les représentants des organismes d'application de la loi ont fait remarquer qu'ils ont besoin d'accéder à des preuves, comme du contenu ou des données, pour enquêter sur des crimes. Ils ont ajouté que la préservation des données facilite l'accès de la police aux données lorsqu'elle en a besoin pour mener des enquêtes criminelles. En outre, le retrait du contenu préjudiciable traite les symptômes et non les causes. Ainsi, le cadre doit être établi de façon à réduire les préjudices liés à l'exposition au contenu préjudiciable sans nuire à la priorité absolue consistant à protéger les Canadiens contre la violence physique dans le monde réel.

Certains groupes d'intervenants s'inquiètent des droits à la vie privée s'il y avait préservation des données et signalement aux organismes d'application de la loi. Ceux qui se préoccupent de ces aspects citent le mauvais traitement des communautés racisées et issues d'une diaspora comme fondement de leurs préoccupations, et craignent que des exigences sur ces aspects soient exagérées et contreviennent aux droits prévus dans la *Charte*. D'un autre côté, les communautés historiquement marginalisées sont disproportionnellement victimes de haine en ligne et visées par du contenu EVCI plutôt que d'en être les auteurs.

Le gouvernement continuera de consulter les communautés et les organismes d'application de la loi touchés dans le but de concevoir une approche raisonnable pour combler les lacunes du cadre législatif canadien pour ce qui est du contenu préjudiciable en ligne et de la violence qui émane du monde virtuel.

La GRC continue de travailler avec Sécurité publique Canada et les partenaires de la sécurité et du renseignement à une approche stratégique de lutte contre l'EVCI dans le but de s'assurer qu'elle possède les ressources et les outils législatifs nécessaires pour enquêter efficacement sur les auteurs de menace d'EVCI tant dans le monde réel que dans le monde virtuel. La GRC continue d'analyser les outils législatifs pour déterminer l'ampleur de la modernisation nécessaire pour répondre aux besoins des enquêteurs et des analystes qui travaillent dans un contexte des menaces à caractère idéologique qui ne cesse d'évoluer, surtout en ligne.

Recommandation 33

Que le gouvernement du Canada investisse dans le développement de la cyberinfrastructure du Canada, plus précisément en vue de mieux détecter et éliminer les robots automatisés utilisés pour augmenter le contenu extrémiste accessible aux Canadiens en ligne.

Le gouvernement prend note de la recommandation.

Le gouvernement du Canada est conscient du rôle que les robots automatisés jouent dans la création de chambres d'écho en ligne et l'augmentation de certains types de contenu. Par conséquent, le gouvernement examine le rôle que jouent les robots automatisés utilisés pour augmenter le contenu extrémiste dans le contexte de la planification de son cadre législatif et réglementaire. Une nouvelle loi pourrait tenir les propriétaires des plateformes responsables de la création et de la diffusion de contenus extrémistes sur leurs plateformes et les contraindre à évaluer et à atténuer l'utilisation de robots et de réseaux de zombies à des fins malveillantes dans ce contexte, lorsqu'il y a lieu, au moyen de règlements. Il sera nécessaire de mener un examen approfondi afin d'évaluer dans quelle mesure ladite loi pourrait cibler spécifiquement les robots et les réseaux de zombies. Les membres de la communauté de la sécurité et du renseignement travaillent ensemble et avec d'autres ordres de gouvernement, de petites et moyennes entreprises, des propriétaires et des exploitants d'infrastructures essentielles et des universitaires afin d'accroître la cybersécurité au pays de façon générale et de sensibiliser les gens au type de campagne de manipulation qui peut être menée à l'aide de robots programmés pour servir les intérêts d'autres personnes. Ainsi, par rapport aux menaces venant de l'étranger, le Centre de la sécurité des communications continuera de collaborer avec ses partenaires de l'état et du secteur privé afin de combiner les champs d'action et les pouvoirs de chacun en vue de s'attaquer aux menaces en ligne et de faire en sorte que le Canada soit un endroit sécuritaire pour vivre et travailler en ligne.

Finalement, le gouvernement reconnaît l'importance de la littératie numérique citoyenne pour faire face à la création et à la diffusion de contenus de désinformation en ligne et à leurs répercussions et s'est donné comme priorité d'aider à fournir aux Canadiens les outils et les compétences dont ils ont besoin pour évaluer de manière critique l'information présentée en ligne. Dans cet objectif, le gouvernement finance des programmes de littératie numérique par l'intermédiaire du Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (PCCN) du ministère du Patrimoine canadien. Créé en 2019, le PCCN a octroyé à ce jour 7 M\$ pour financer 46 projets destinés à promouvoir la résilience citoyenne à l'égard de la désinformation en ligne au moyen d'ateliers, de ressources pour les éducateurs, d'activités de sensibilisation, d'outils de formation, de matériel d'apprentissage et d'activités de sensibilisation communautaire. Ces projets visent à permettre à tous les Canadiens d'acquérir les compétences en matière de consommation et d'évaluation critique des produits médiatiques nécessaires pour naviguer dans l'écosystème de l'information en ligne. Les projets de littératie numérique financés dans le cadre du PCCN ont permis de tenir 170 événements uniques et d'atteindre environ 1,5 million de Canadiens.